

The background of the entire page is a photograph showing the silhouette of a person on the left and a herd of cattle in the foreground, all set against a bright, hazy sunset sky. The scene is captured in a warm, golden-brown color palette. A white rectangular box is centered over the image, containing the title text. The box is bordered by a white line, and decorative white wavy patterns are placed at the top and bottom center of the box's border.

Mobilité pastorale
dans le contexte du
changement climatique :
Le cas du Mali

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Cette publication a été possible grâce au soutien financier du Gouvernement de la République française, dans le cadre du projet de « Mise en œuvre de politiques mondiales sur les migrations environnementales et les déplacements liés aux catastrophes en Afrique de l'Ouest ». Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'OIM ou du Gouvernement de la République française.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations
17, route des Morillons
C.P. 17
1211 Genève 19
Suisse
Tél. : +41 22 717 9111
Fax : +41 22 798 6150
Courriel : hq@iom.int
Site web : www.iom.int

Cette publication a été publiée sans avoir fait l'objet d'une édition officielle par l'OIM.

Photo de couverture : Une bergère accompagnée de ses chèvres rentrant chez elle à la tombée de la nuit au camp dífo, Dadaab, Kenya. © IOM 2011/Brendan BANNON

Citation requise : Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2023. *Mobilité pastorale dans le contexte du changement climatique : Le cas du Mali*. OIM, Genève.

ISBN 978-92-9268-590-4 (PDF)

© OIM 2023



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales \(CC BY-NC-ND 3.0 IGO\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode).*

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>



Mobilité pastorale
dans le contexte du
changement climatique :
Le cas du Mali





Remerciements

Ce rapport a été préparé par Sokhna Sy, Chargée de recherche et données sur le nexus Migration, environnement et changement climatique (MECC), pour l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), sous la supervision de la Division Migration, environnement, changement climatique et réduction de risques de catastrophe (MECR). En outre, le cadre juridique de la transhumance au Mali présenté dans le rapport ainsi que l'organisation de quatre groupes de discussions pour soutenir l'analyse mixte de ce rapport a été élaboré par Mahamoudou Samoura, Socio-Anthropologue.

À l'OIM, la production globale ainsi que la révision de ce rapport ont bénéficié de la contribution des collègues suivants : a) Au Bureau de pays de l'OIM au Mali : Abou Ahmed Diallo, Assistant DTM Senior (Matrice de suivi des déplacements – en anglais, *Displacement Tracking Matrix*, DTM) ; Samba Yadde, Chargé de programme (DTM) ; b) Au Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale à Dakar, au Sénégal : Hind Aïssaoui Bennani, Spécialiste thématique régionale de la Division MECC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre ; Elizabeth Olson, Chargée d'analyse régionales et de rapports de l'Unité régionale de données et de recherche ; Damien Jusselme, Chef de l'Unité régionale de données et de recherche ; Luísa Baptista de Freitas, Cheffe de l'Unité régionale de données et de recherche ; Moustapha Diouf Fall, Assistant-Gestion de l'Information de l'Unité régionale de données et de recherche ; Sidy Mbaye Ndiaye, Assistant-Système d'Information géographique de l'Unité régionale de données et de recherche ; c) À la Division MECR, sous la direction générale du Chef de la division, Manuel Marques Pereira : Christina Daszkiewicz, Chargée de projet à la Division MECR ; Hamza Benlarabi, Consultant de la division MECR ; Hugo Brandam, Consultant de la division MECR ; Ileana Sînziana Puşcaş, Chargée de programme à la Division MECC ; d) Au Bureau de pays de l'OIM du Royaume-Uni : Hajar Guadar, Associé DTM – Analytique, connaissances et qualité des résultats (en anglais *Analytics, Knowledge and Output Quality* - AKO). Ce rapport a également bénéficié du soutien de Dogolou Doulou et de son équipe de l'organisation pastorale Tassaght ; ainsi que du soutien de Sekou Keita, Consultant.



Table des matières

Remerciements	iii
Liste des cartes	vii
Liste des tableaux	vii
Liste des graphiques	viii
Liste des figures	viii
Acronymes	ix
Résumé	xi
Introduction	1
Cadre juridique de l'élevage transhumant au Mali	5
Méthodologie	9
Données générales sur les éleveurs transhumants répondant à l'enquête individuelle	11
Mise en perspective des facteurs environnementaux face aux tensions des agriculteurs-éleveurs	15
Mécanismes pour atténuer les impacts des facteurs climatiques dans le contexte des tensions entre agriculteurs et éleveurs	31
Conclusion et recommandations	35
Prochaines étapes	39
Références bibliographiques	41



Liste des cartes

Carte 1.	Flux de transhumance observés entre novembre 2021 et janvier 2022	4
Carte 2.	Principales routes utilisées par les troupeaux traversant la frontière Mali-Mauritanie et concernées par des changements d'itinéraires entre novembre 2021 et janvier 2022	17

Liste des tableaux

Tableau 1.	Discussions de groupe	10
Tableau 2.	Raisons principales pour changer de route sur la transhumance en cours	16
Tableau 3.	Raisons principales pour changer de calendrier de transhumance sur les 20 dernières années.	19
Tableau 4.	Principaux facteurs déterminants les changements de route, par destination (routes avec plus de 20 troupeaux)	20
Tableau 5.	Sources d'information	23
Tableau 6.	Perception des éleveurs transhumants enquêtés sur des affirmations énoncées.	25



Liste des graphiques

Graphique 1. Niveau d'éducation des éleveurs transhumants enquêtés	12
Graphique 2. Itinéraires empruntés par les 3 338 éleveurs transhumants enquêtés d'octobre 2021 à janvier 2022.	14
Graphique 3. Changement de route et temps de trajet additionnel	16
Graphique 4. Raisons pour changer de route, classées par importance.	18
Graphique 5. Raisons pour changer de date de départ, classées par importance . . .	18
Graphique 6. Perception des éleveurs transhumants enquêtés par années d'expérience sur l'affirmation d'augmentation des températures	26
Graphique 7. Perception des éleveurs transhumants enquêtés par âge sur l'affirmation de diminution des conflits avec les agriculteurs.	26
Graphique 8. Perception des éleveurs transhumants enquêtés par âge sur l'affirmation selon laquelle les contraintes administratives diminuent. . .	27

Liste des figures

Figure 1. Nuage de mots sur la base des réponses apportées par les éleveurs enquêtés à la question : « Selon vous, quelles sont les implications/ impacts du changement climatique et des dégradations environnementales sur votre pratique de la transhumance ? ».	28
--	----



Acronymes

CEDEAO	Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest
DTM	Matrice de suivi des déplacements
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière en Afrique
MECC	Migration, environnement et changement climatique
MECR	Migration, environnement, changement climatique et réduction de risques de catastrophe
OIM	Organisation internationale pour les migrations



Des bergers rentrant chez eux au camp d'Ifo, Dadaab, Kenya, avec leurs chèvres à la tombée de la nuit. © OIM 2011/
Brendan BANNON

Résumé

La transhumance transfrontalière est une occupation courante en Afrique de l'Ouest et du Centre : elle est constatée à des degrés divers dans tous les pays de la région, et contribue de manière significative aux moyens de subsistance dans la région ainsi qu'au maintien des écosystèmes, avec au cœur de leur pratique, la valorisation durable de la végétation et une gestion adaptative des ressources. Une multitude de facteurs (notamment l'insécurité, l'évolution des conditions environnementales, les restrictions croissantes sur les mouvements transfrontaliers et les changements de politique agricole) ont considérablement modifié les schémas de mobilité de la transhumance, les rendant plus imprévisibles et irréguliers. Des saisonnalités changeantes, une augmentation de la fréquence des sécheresses et l'augmentation des températures affectent négativement les systèmes pastoraux. Associés à d'autres facteurs, cela tend aussi à réduire la mobilité des troupeaux transhumants. Dans ce contexte, les tensions et affrontements violents entre éleveurs et agriculteurs sont devenus plus fréquents et ont pris une ampleur considérable.

Cette étude vise à combler le manque d'information concernant l'impact des perceptions des changements environnementaux et climatiques sur les décisions des éleveurs et des agriculteurs en termes de calendrier et d'itinéraires. Cette collecte de données a été effectuée sur une période et



une localisation spécifique et ses conclusions ne sont pas généralisables à l'ensemble des éleveurs transhumants. L'étude s'est concentrée sur le Mali, à la frontière avec la Mauritanie. Les données ont été collectées d'octobre 2021 à janvier 2022. Trois mille trois cent trente-huit (3 338) éleveurs transhumants ont été enquêtés.

Cette étude a permis de mettre en exergue les dix points suivants :

- Sur les 20 dernières années, 53 % des éleveurs transhumants ayant participé à l'enquête déclarent que leur mois de départ a largement été différé d'une année sur l'autre pour s'adapter à la disponibilité des pâturages. Quarante-quatre pour cent (44 %) déclarent que leur mois d'arrivée a également été différé.
- Quinze pour cent (15 %) des éleveurs transhumants enquêtés ont changé d'itinéraires, dont 8 % pour faire face à des difficultés d'accès à l'eau ou aux pâturages.
- Il semble difficile pour les éleveurs transhumants enquêtés de pouvoir conserver leurs itinéraires habituels de transhumance dans un contexte de dégradation environnementale et de changement climatique, s'entremêlant de surcroît à d'autres facteurs tels que l'insécurité, les restrictions sur les mouvements transfrontaliers ou les changements de politique agricole.
- Les itinéraires et les dates de départ sont décidées en concertation entre les éleveurs transhumants et selon leurs besoins, que ce soit en amont ou durant le trajet. Les décisions d'itinéraire se basent sur des informations obtenues par bouche à oreille, radio et réseaux sociaux/médias ou par le biais d'intermédiaires, des autorités administratives ainsi que par leur propre observation du terrain.
- Les itinéraires empruntés deviennent moins prévisibles face à la difficulté d'accès aux ressources naturelles dans un contexte de dégradation de l'environnement et d'imprévisibilité des pluies.
- Dans les zones d'accueil où les champs agricoles se sont considérablement étendus, l'espace vient à manquer pour le nombre de bétail présent, causant une dégradation de la zone et la surexploitation des pâturages et des ressources en eau, voire l'ensablement des mares.
- Les mouvements précoces et prolongés peuvent engendrer des tensions ou des conflits entre éleveurs et agriculteurs et autres communautés qui dépendent des mêmes ressources pour leur survie. Néanmoins, le risque de conflits avec les agro-pasteurs diminue grâce à une meilleure coordination des acteurs.
- Les conflits et tensions peuvent aussi être réglés par la justice ou à l'amiable sous la supervision d'autorités locales comme le chef de village selon les zones de transit.
- La survie de la communauté pastorale et sa contribution à l'économie dépend de sa mobilité. Face aux difficultés rencontrées par les éleveurs pour prévoir et maintenir un itinéraire planifié, la pratiques de transhumance se complexifient.
- Face aux multiples difficultés évoquées, des éleveurs préfèrent se sédentariser.



Il est important de comprendre ces modifications de calendriers et de routes comme des stratégies d'adaptation mises en œuvre par les éleveurs. Il est donc essentiel que les cadres et outils politiques liés encadrant la mobilité et la transhumance offrent suffisamment de flexibilité à ces ajustements nécessaires.

Cette étude permet de proposer cinq recommandations :

- Une meilleure prise en compte dans les outils et politiques gouvernant la transhumance de l'impact des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur les éleveurs transhumants, ainsi que de la perception de cet impact.
- Face à ces changements, une meilleure compréhension des lois et politiques règlementant la transhumance, ainsi que de leur cohérence avec les pratiques locales, et la meilleure application de ces cadres par l'ensemble des acteurs de la transhumance.
- Le renforcement des initiatives de concertation entre les différents usagers des ressources pastorales et agricoles, ainsi que la coordination et la médiation entre éleveurs transhumants et agropasteurs. Cela peut inclure le traçage des couloirs de transhumance et la localisation des infrastructures pastorales.
- La mise en place, le renforcement et la systématisation de la surveillance des feux de brousse avec l'organisation de dispositifs techniques de prévention, de lutte et d'intervention rapide.



Formation et discussion collective avec les bergers et chefs de village sur les problématiques induites par les sécheresses et la baisse des précipitations au Mali. © OIM Mali 2021.



- La mise en place de synergies et partenariats avec d'autres acteurs œuvrant sur le terrain, notamment lorsqu'il s'agit de soutenir le renforcement de la fiabilité de l'information et des sources d'information, avec, par exemple, la mise en œuvre de façon plus régulière de l'Outil de Suivi de Transhumance sur l'ensemble de la région. Cet outil permettrait de générer des informations plus fiables sur la transhumance, et plus rapidement transmises aux différents acteurs, notamment ceux responsables de la prévention de conflits au niveau communautaire et aux éleveurs eux-mêmes pour s'assurer qu'ils sont parties prenantes des décisions prises les affectant.



En raison d'une importante sécheresse en 2017 en Mauritanie, les habitants de la région du Hodh El Chargui reçoivent une aide humanitaire pour vacciner leur troupeaux. Ce berger amène une de ses chèvres sur le lieu de vaccination.
© OIM 2018/Sibylle DESJARDINS

Introduction

La transhumance transfrontalière est une occupation courante en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il s'agit d'une forme de pastoralisme qui voit les éleveurs et leur bétail migrer de façon saisonnière entre des zones écologiques complémentaires : des zones où les pâturages et les points d'eau sont rares vers des zones où les pâturages et l'eau sont plus abondants, au fil des saisons (Meyer, 2022 ; CSAO-OCDE, 2008). La transhumance transfrontalière est constatée à des degrés divers dans tous les pays de la région (Corniaux et al., 2018), et contribue de manière significative aux moyens de subsistance dans la région ainsi qu'au maintien des écosystèmes, avec au cœur de leur pratique, la valorisation durable de la végétation et une gestion adaptative des ressources (McGahey et al., 2017). Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, 2022), le pastoralisme transhumant concerne un très grand nombre d'individus (20 millions) et d'animaux (70 % du cheptel de la région) ; cette activité fournit une grande quantité de viande et de lait de la région (CSAO-OCDE, 2008). C'est donc une activité économique importante¹ dont dépendent de nombreuses populations pour leur alimentation et leurs revenus. De plus, le pastoralisme transhumant représente aussi une mesure d'adaptation essentielle pour assurer

¹ On pense qu'il contribue jusqu'à 15 % du PIB des pays du Sahel, voir PRAPS, 2017.



la résilience des individus face aux vulnérabilités et aux risques liés aux conditions climatiques et économiques et constitue un moteur important pour l'intégration régionale et le renforcement des liens intercommunautaires (PRAPS, 2017 ; Corniaux et al., 2018).

L'élevage transhumant transfrontalier a connu d'importants bouleversements au cours des dernières décennies. Auparavant principalement confiné aux pays du Sahel², de graves sécheresses et la croissance démographique des années 1970 et 1980 ont conduit à l'expansion des activités de transhumance dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, notamment le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire (Alidou, 2016). La nouvelle route de transhumance qui est née de ce déplacement et qui mène des pays sahéliens aux pays côtiers est également connue sous le nom de couloir central de transhumance. Au fil du temps, certains éleveurs et leur bétail, contraints de descendre vers le sud en raison des sécheresses et de la diminution des ressources naturelles, se sont finalement sédentarisés dans le sud du Sahel et dans les pays côtiers (Corniaux et al., 2016).

En outre, une multitude de facteurs ont considérablement modifié les schémas de mobilité de la transhumance (UNOWAS, 2018 ; Corniaux et al., 2018). L'insécurité, l'évolution des conditions environnementales, les restrictions croissantes sur les mouvements transfrontaliers et les changements de politique agricole (politiques nationales protectionnistes des pays côtiers pour réduire la dépendance aux importations en provenance du Sahel par exemple) ont forcé des modifications dans les itinéraires saisonniers des éleveurs les rendant plus imprévisibles et irréguliers. Parallèlement, la variabilité climatique, la pression démographique, la pression accrue sur les terres et les ressources naturelles, l'augmentation des densités de population et la diminution des zones pastorales et de l'eau disponible ont généré une concurrence croissante sur les ressources (eau et terres). La transformation progressive des systèmes agricoles avec le développement de l'agriculture remet également en cause les accords habituels entre agriculteurs et éleveurs (libre accès aux champs après récolte) (ECOWAS, 2014). Les systèmes pastoraux sont en effet vulnérables au changement climatique et à l'augmentation de la variabilité climatique (Dasgupta et al., 2014 ; Sloat et al., 2018 ; Stanimirova et al., 2019). Des saisonnalités changeantes, une augmentation de la fréquence des sécheresses et l'augmentation des températures affectent négativement les systèmes pastoraux. Associés à d'autres facteurs, cela tend à réduire la mobilité des troupeaux transhumants. (Lopez-i-Gelats et al., 2016 ; IPCC, 2022). Dans ce contexte, les tensions et affrontements violents entre éleveurs et agriculteurs sont devenus plus fréquents et ont pris une ampleur considérable (ECOWAS, 2018 ; Nnoko-Mewanu, 2018 ; Brottem, 2021).

Il est nécessaire d'approfondir notre compréhension des mouvements de transhumance afin de permettre la mise en place de mécanismes, politiques saines et mesures adéquates pour réduire les tensions et prévenir et atténuer les conflits dans un contexte de changement climatique, catastrophes et dégradations environnementales.

² Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Nigéria, Tchad et Cameroun.



Cette étude vise à combler le manque d'information concernant l'impact des perceptions des changements environnementaux et climatiques sur les décisions des éleveurs et des agriculteurs en termes de calendrier et d'itinéraires.

S'ancrant au projet de « Gestion des conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière Mauritanie – Malienne » financé par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et mis en œuvre par l'OIM et la FAO, cette étude est quant à elle financée dans le cadre d'un projet plus large mené par l'OIM sur la « Mise en œuvre de politiques mondiales sur les migrations environnementales et les déplacements liés aux catastrophes en Afrique de l'Ouest » en collaboration avec la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (PDD) et avec le soutien du Gouvernement de la République française.

Elle permet d'évaluer les implications des perceptions du changement climatique et des dégradations de l'environnement pour les éleveurs transhumants. Plus précisément, l'accent est mis sur les changements de calendrier et d'itinéraires dus aux perceptions des facteurs environnementaux dans le contexte de tensions entre agriculteurs et éleveurs. Pour ce faire, cette étude a été pensée autour des objectifs suivants :

1. Objectifs de recherche:

- a) Comprendre la perception des éleveurs transhumants face au changement climatique et leurs stratégies d'adaptation (itinéraires, calendrier, impacts).
- b) Saisir les facteurs sous-jacents des tensions entre agriculteurs et éleveurs dans le contexte du changement climatique et des dégradations de l'environnement.

2. Objectifs programmatiques:

- a) Identifier les sources d'information climatique et les arbitrages en termes de calendrier et de points de passage.
- b) Identifier les mécanismes de coordination entre agriculteurs et éleveurs et entre éleveurs pour synchroniser les calendriers.
- c) Identifier les acteurs qui arbitrent les discussions/conflits potentiels autour des changements d'itinéraires et/ou de calendrier et leur perception parmi les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs.

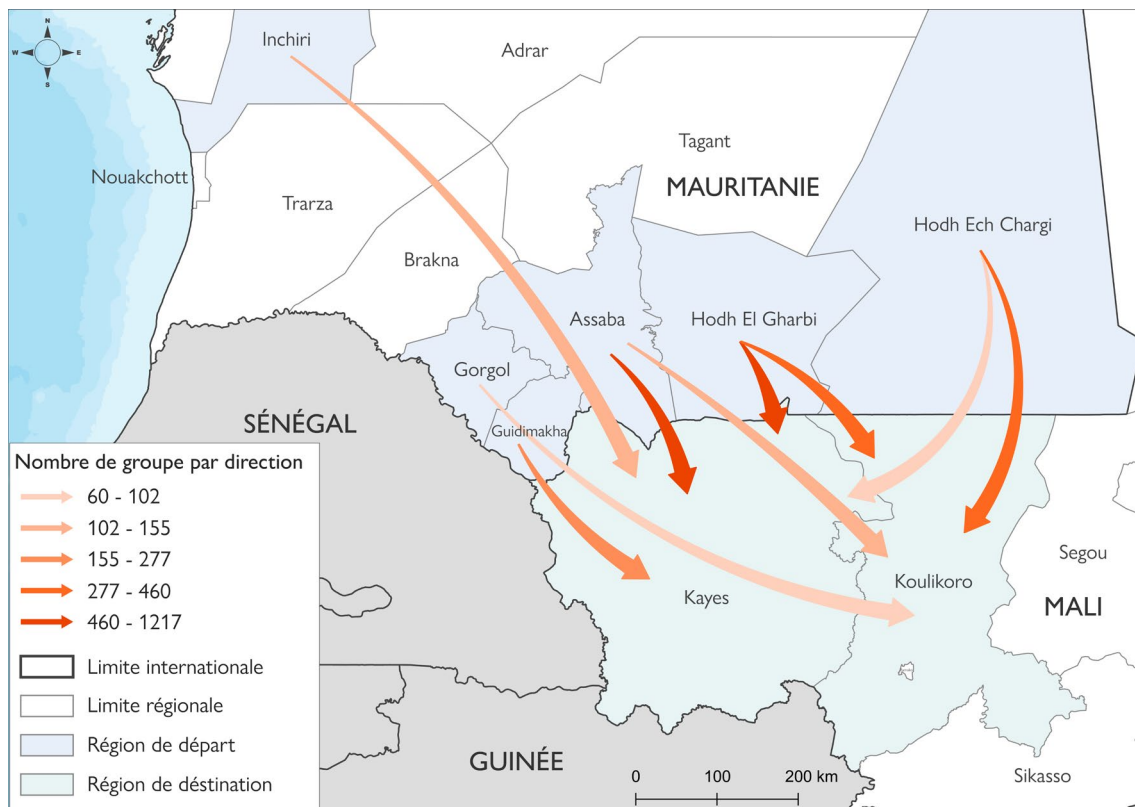
3. Objectif politique:

- a) Fournir des données fiables aux décideurs politiques afin qu'ils puissent concevoir des politiques fondées sur des preuves soutenant les actions de prévention et d'atténuation des conflits en adéquation avec les nouveaux itinéraires de transhumance liés aux impacts du changement climatique, des catastrophes et des dégradations environnementales et perceptions liées.



L'étude s'est concentrée sur le Mali, à la frontière avec la Mauritanie, où des itinéraires de transhumance ont été identifiés et où, selon une étude de 2019 menée par l'OIM dans le sud et le sud-est de la Mauritanie, plus de 75 % des éleveurs transhumants ont fait face à au moins un défi le long de leur itinéraire, parmi lesquels les défis environnementaux (comme la sécheresse) sont prédominants. Grâce au suivi des flux de l'Outil de Suivi de la Transhumance mis en œuvre sur 12 points de comptage transfrontaliers sur la frontière entre le Mali et la Mauritanie, l'OIM a pu estimer que 2 435 900 animaux avaient passé la frontière entre novembre 2021 et janvier 2022, accompagnés par près de 16 300 personnes, allant de la Mauritanie vers le Mali. En outre, on observe une récurrence des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles entre les agriculteurs et les éleveurs dans cette région – parmi les 94 alertes remontées par le mécanisme d'alertes précoces de l'Outil de Suivi de la Transhumance mis en place dans la région, 11 étaient liées à des tensions intercommunautaires autour des ressources.

Carte 1. Flux de transhumance observés entre novembre 2021 et janvier 2022



Source : OIM, Outil de Suivi de la Transhumance (2021-2022).

Note : Cette carte n'est donnée qu'à titre d'illustration. Les frontières et les noms, ainsi que les désignations qui y figurent n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.



Une mère et son enfant se tiennent à l'extérieur d'une hutte abritant des chèvres qui leur ont été fournies dans le cadre d'un projet d'élevage au Zimbabwe. © OIM 2009/Will VAN ENGEN

Cadre juridique de l'élevage transhumant au Mali

Le Mali dispose d'une charte pastorale³, qui définit les principes fondamentaux et les règles générales qui régissent l'exercice des activités pastorales en République du Mali. Elle consacre et précise les droits essentiels des éleveurs, notamment en matière de mobilité des animaux et d'accès aux ressources pastorales et définit les principales obligations qui leur incombent dans l'exercice des activités pastorales, notamment en ce qui concerne la préservation de l'environnement et le respect des biens d'autrui.

En matière de droit d'accès aux ressources pastorales, les articles 9 et 10 de la charte stipulent que « *les pasteurs ont le droit d'exploiter les ressources pastorales pour l'alimentation de leurs animaux [...] Cette exploitation des ressources pastorales doit se faire dans le respect des droits reconnus aux différents utilisateurs de l'espace et conformément à la législation relative à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles* ».

³ Pour plus d'informations sur la charte pastorale, visitez : www.pplateforme-pastorale-tchad.org/classified/Mali_Law_No_01-004_on_the_Pastoral_Charter_in_the_Republic_of_Mali.pdf.



Habitant de Bassikounou puisant de l'eau pour abreuver le bétail des bergers en transhumance, Mauritanie. © OIM 2018 /Sibylle DESJARDINS

Selon l'article 11 de la charte, « les communautés pastorales doivent contribuer à la protection de l'environnement et à la lutte contre la désertification. Elles doivent collaborer avec les services techniques compétents et les autres utilisateurs au maintien de l'équilibre des écosystèmes naturels et à la valorisation de leur potentiel productif. » La charte pastorale définit aussi les conditions de mobilité des animaux. Selon l'article 5 de cette charte, « les déplacements d'animaux peuvent se faire à l'échelle locale régionale ou sur toute l'étendue du territoire national tout en respectant en toute saison les aires protégées, espaces classés ou mis en défense et la police sanitaire des animaux. Ils peuvent se faire également sur le territoire des pays voisins, dans le respect des accords relatifs à la transhumance et sous réserve des mesures particulières qui pourraient être prises par les États concernés ».

Selon l'article 16, « le déplacement des animaux se fait sur les pistes pastorales, locales et de transhumance, gérées par les collectivités territoriales avec le concours des organisations de pasteurs ». L'article 18 continue : « L'utilisation des pistes pastorales constitue, à la fois, un droit et un devoir pour l'ensemble des pasteurs. Il ne peut être dérogé à l'obligation d'emprunter les pistes pastorales pendant les périodes de culture » (Art 18).

En termes de gestion de la transhumance, l'Article 22 de la charte stipule que « les collectivités territoriales, en collaboration avec les autorités traditionnelles compétentes et les organisations d'agriculteurs établissent de manière concertée, chaque année s'il y a lieu, le calendrier de la transhumance. Le calendrier doit préciser en particulier les périodes maximales de départ et de retour des animaux d'une localité à l'autre. L'information doit en être donnée par tous moyens appropriés aux pasteurs. Le calendrier doit être communiqué dans les meilleurs délais aux collectivités territoriales et autorités administratives concernées ».



Selon l'esprit de l'Article 24 de la charte, « les communautés pastorales en transhumance internationale doivent respecter les législations des pays d'accueil en lien avec les aires protégées, les espaces classés ou mis en défens et avec la police sanitaire des animaux. Les animaux en transhumance internationale doivent, pour entrer dans les pays d'accueil, pénétrer par les postes prévus à cet effet par les accords bilatéraux et régionaux. L'information relative à ces postes d'entrée est donnée aux pasteurs par les autorités administratives et les collectivités territoriales frontalières concernées. L'Etat malien assure le suivi de la transhumance internationale, notamment par la promotion de rencontres entre les autorités administratives et les collectivités territoriales frontalières concernées » (Article 26).

Au-delà de sa charte pastorale élaborée au niveau national, le Gouvernement du Mali est aussi partie prenante :

- **Au niveau continental**, de la Décision CL/DEC.618 (XVIII) relative à la Politique cadre de l'Union africaine sur le pastoralisme adoptée en 2011, qui reconnaît les droits des pasteurs, le soutien au pastoralisme comme mode de vie et système de production, ou encore la reconnaissance de l'importance de la mobilité du bétail ; de la Déclaration de N'Djaména sur la contribution de l'élevage pastoral à la sécurité et au développement des espaces saharo-sahéliens en 2013; et de la Déclaration de Nouakchott sur le pastoralisme en 2013.
- **Au niveau régional**, de la Décision A/DEC.5/10/98 de la Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) adoptée en 1998 relative à la réglementation de la transhumance entre ses États membres qui détermine les conditions de déplacement du bétail (obligation de posséder un certificat international de transhumance - CIT) et d'accueil du bétail transhumant et impose l'obligation de garde des animaux. Elle institue par ailleurs un mécanisme inclusif de règlement des conflits ; du Règlement C/REG.3/01/03 de 2003 relatif à la mise en œuvre de la réglementation de la transhumance entre ses États membres. Le règlement prévoit : i) l'élaboration et la mise en œuvre des programmes sous régionaux d'aménagement de zones pastorales ou de réalisation des infrastructures transfrontalières en faveur de la transhumance ; ii) la réalisation d'actions pilotes de types transfrontaliers en vue de la mise au point de nouveaux modes de gestion concertée des parcours et des zones d'accueil ; iii) la réalisation d'une étude prospective sur l'avenir de l'élevage, notamment de la transhumance en Afrique de l'Ouest et du Centre ; iv) la mise en place par les États membres de la CEDEAO d'un système d'information et de communication, d'un programme d'aménagement pastoral, d'un comité ministériel de suivi de la transhumance, d'un observatoire régional sur la transhumance, et d'une stratégie régionale de gestion des ressources pastorales⁴.
- **Au niveau bilatéral**, un accord révisé sur la transhumance avait été conclu entre le Mali et la Mauritanie en 2005 portant entre autres sur les conditions de mobilité des animaux, la conduite et le gardiennage des animaux⁵.

4 Pour en savoir plus sur les politiques régionales en matière de transhumance au sein de la CEDEAO : voir OIM, ICMPD et ECOWAS (2019), Regional Policies and Response to Manage Pastoral Movements within the ECOWAS Region.

5 À noter que l'auteur n'est pas en mesure de confirmer si cet accord révisé est encore en vigueur actuellement.



- **Au niveau national**, au-delà de la charte plusieurs outils législatifs encadrent la transhumance tels que Terre et Territoire de 2000, la Loi d’Orientation Agricole de 2006 ou encore le Décret sur les modalités de transhumance (2010) et la Loi sur les Terres Agricoles de 2017. Suite à la décentralisation, les collectivités territoriales (Agents des Eaux et Forêts notamment) et les élus locaux se sont vus attribuer un rôle clé dans la gestion des ressources naturelles.

Ainsi, au Mali, les collectivités territoriales, en collaboration avec les autres acteurs concernés par la gestion des ressources naturelles, doivent contribuer à la prévention des conflits liés aux activités pastorales. Ces conflits sont réglés par voie judiciaire. Toutefois, le recours aux juridictions compétentes doit être précédé par l’arbitrage des instances locales de gestion des conflits. En ce sens, une meilleure compréhension de la cohérence entre les instruments juridiques et les pratiques locales, ainsi que qu’une meilleure compréhension des sources potentielles de conflits autour de la gestion des ressources naturelles ainsi que la mise en place d’un outil d’alerte précoce local tel que l’Outil de Suivi de la Transhumance, développé par l’OIM et le Réseau Billital Marroobé⁶, sont essentiels à une meilleure gouvernance de la transhumance.

⁶ Le Réseau des organisations d’éleveurs et pasteurs d’Afrique, nommé Réseau Billital Marroobé (RBM- Promotion des éleveurs pasteurs), est une association à but non lucratif, apolitique et ouverte. Il a été créé en 2003 par trois organisations d’éleveurs du Burkina Faso du Mali et du Niger pour s’impliquer dans le débat régional sur les questions liées à l’élevage et au pastoralisme. Pour plus d’information : www.marroobe.com/index.php/acceuil/a-propos.



En raison d'une importante sécheresse en 2017 en Mauritanie, les habitants de la région du Hodh El Chargui reçoivent une aide humanitaire, dont ces deux chevreaux. © OIM 2018/Sibylle DESJARDINS

Méthodologie

Cette étude repose sur une analyse mixte combinant enquêtes individuelles et discussions de groupes.

Enquêtes individuelles

Les enquêtes ont été menées par des enquêteurs recrutés et supervisés par Tassaght⁷, une organisation pastorale membre du Réseau Bilital Maroobè avec l'appui de l'OIM, auprès des éleveurs transhumants au cours de leur parcours. Les entretiens ont eu lieu en langue locale lors des périodes d'abreuvement des animaux, dans les campements, ou lors du stationnement des animaux dans les zones de transit et d'accueil des animaux. Les données ont été collectées d'octobre 2021 à janvier 2022 sur plusieurs points de passage pré-identifiés par Tassaght et l'OIM Mali. Trois mille trois cent trente-huit (3 338) éleveurs transhumants, parmi lesquels deux femmes, ont été enquêtés. Traditionnellement, la responsabilité des troupeaux incombant principalement à des hommes, cela explique le faible nombre de femmes enquêtées. L'anticipation d'une participation moindre des femmes a encouragé la décision de les cibler lors de discussions de groupe spécifiques pour mieux prendre en compte leurs perceptions et avis.

⁷ Pour en savoir plus sur Tassaght : <https://tassaght.org/>.



Discussions de groupe

Il y a eu quatre groupes de discussions : un avec de jeunes éleveurs transhumants, un avec des femmes d'éleveurs transhumants, un avec seulement des chefs de troupeaux et un dernier incluant des éleveurs transhumants âgés et en fin d'activité. L'objectif de ces groupes était de renforcer notre compréhension de l'impact des facteurs environnementaux sur la transhumance et des implications en termes de conflits, mais aussi d'en apprendre plus sur les mécanismes de coordination et de prévention/gestion des conflits en place ainsi que sur les différentes sources et canaux d'informations utilisés par les éleveurs transhumants pour décider de leurs itinéraires.

Tableau 1. Discussions de groupe

Nombre de participants aux discussions de groupe dans les zones de transhumance					
N°	Communes	Zones pastorale	Groupes de transhumants	Dates	Nbre de participants
1	Djélébou	Oulkéidou	Jeunes	02/10/21	16
2	Ségala	Kadiabaoudé	Personnes Agées	04/10/21	12
3	Koronga	Koronga	Femmes	06/10/21	7
4	Kérémissé	Goumbayel	Chefs de troupeaux	08/10/21	12
Total		4	4		47

Source : Authors' compilation from surveys and interviews.

Avant la collecte de données, des formations ont été dispensées aux enquêteurs pour leur fournir des présentations détaillées de la méthodologie et des outils, pour les former à la collecte de données et pour passer en revue les principes clés de la protection des données, la protection et d'autres directives pertinentes. Plusieurs entrevues ont été organisées avec le consultant pour s'assurer de l'appropriation des enjeux de l'études et de ses objectifs par celui-ci.

Limites

Pour des raisons logistiques, et du fait de la nécessité de mobilité des répondants ayant donc un temps restreint à octroyer aux enquêteurs, la taille de l'enquête a dû être largement réduite pour assurer des réponses complètes limitant la possibilité d'approfondir certains aspects. En outre, cette collecte de données a été effectuée sur une période et une localisation spécifique et ses conclusions ne sont pas généralisables à l'ensemble des éleveurs transhumants.



Un berger rentrant chez lui au camp d'Ifo, Dadaab, Kenya, avec leurs chèvres à la tombée de la nuit. © OIM 2011/
Brendan BANNON

Données générales sur les éleveurs transhumants répondant à l'enquête individuelle

Caractéristiques socio-démographiques des éleveurs transhumants enquêtés

Parmi les répondants à l'enquête individuelle sous forme de questions à choix multiple, 77 % sont propriétaires de troupeaux alors que 22 % sont des travailleurs saisonniers, 1 % ne savent pas leur rôle. On note que les propriétaires tendent à être plus âgés en moyenne que les travailleurs saisonniers, cela pouvant être lié à une certaine hiérarchie requérant un certain nombre d'années d'expériences avant de mener et obtenir son propre troupeau.

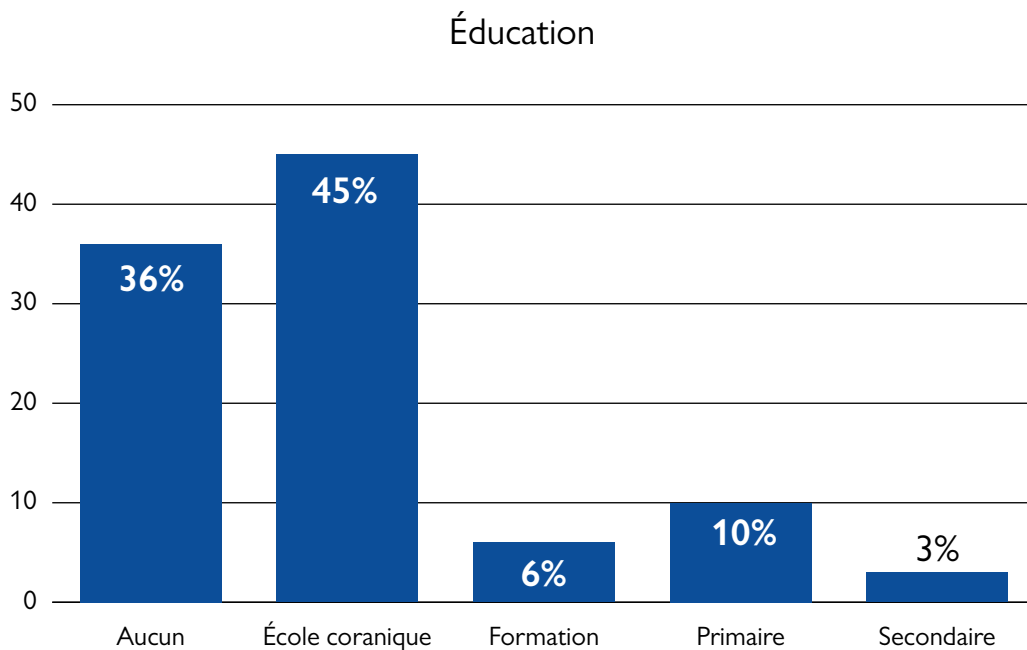
Quarante et un pour cent (41 %) des répondants exercent depuis plus de 10 ans, 27 % ont entre 5 et 10 ans d'expérience, 19 % entre 3 et 5 ans, 9 % entre 2 et moins de 3 et 4 % exercent depuis moins de 2 ans.



Les éleveurs transhumants enquêtés sont majoritairement maliens (78 %) mais 19 % sont Mauritanien et 3 % Sénégalais.

La majorité d'entre eux n'a pas eu accès à une instruction formelle : 36 % des répondants disent n'avoir reçu aucune instruction, 45 % sont allés à l'école coranique et 6 % bénéficie d'une formation professionnelle. Toutefois, on note que 10 % des répondants ont une instruction primaire et 3 % secondaire.

Graphique 1. Niveau d'éducation des éleveurs transhumants enquêtés



Source : Authors' compilation from surveys and interviews.

En matière de santé, 87 % des répondants ont indiqué que leur troupeau avait été vacciné. La vaccination des animaux est nécessaire pour l'obtention du certificat international de transhumance nécessaire au passage des frontières dans les pays membres de la CEDEAO.

Soixante-trois pour cent (63 %) des répondants ont indiqué que leurs troupeaux étaient en très bonne santé et 37 % ont indiqué que leurs troupeaux avaient une santé acceptable. Seulement 0,35 % ont indiqué que leurs troupeaux étaient en mauvaise santé.

Quatre-vingt-trois pour cent (83 %) des répondants ont indiqué qu'ils étaient eux-mêmes en très bonne santé et 14 % ont indiqué qu'ils avaient une santé acceptable ; 2 % ont indiqué qu'ils étaient en mauvaise santé.



Itinéraires empruntés par les éleveurs transhumants enquêtés

D'après les entretiens menés auprès des éleveurs transhumants, il existe deux itinéraires principaux. En saison des pluies (juillet à octobre), les troupeaux se déplacent du Mali vers les zones nord des régions mauritaniennes situées sur la bande transfrontalière, notamment pour accéder à la cure salée⁸. Lors de la saison sèche (novembre à juin), de nombreux troupeaux transhumants maliens et mauritaniens quittent ces zones nord pour regagner les zones de concentration privilégiées du sud du Mali où ils accèdent aux ressources pastorales, notamment les résidus des récoltes et les points d'eau facilitant l'abreuvement (puits, barrages, mares et fleuves).

Pour ce qui concerne spécifiquement les itinéraires empruntés pendant notre période de collecte, les répondants suivaient principalement un axe Mauritanie vers le Mali (81 %). Ainsi, 82 % des répondants avaient commencé leur transhumance en Mauritanie, 90 % cherchaient à rejoindre le Mali.

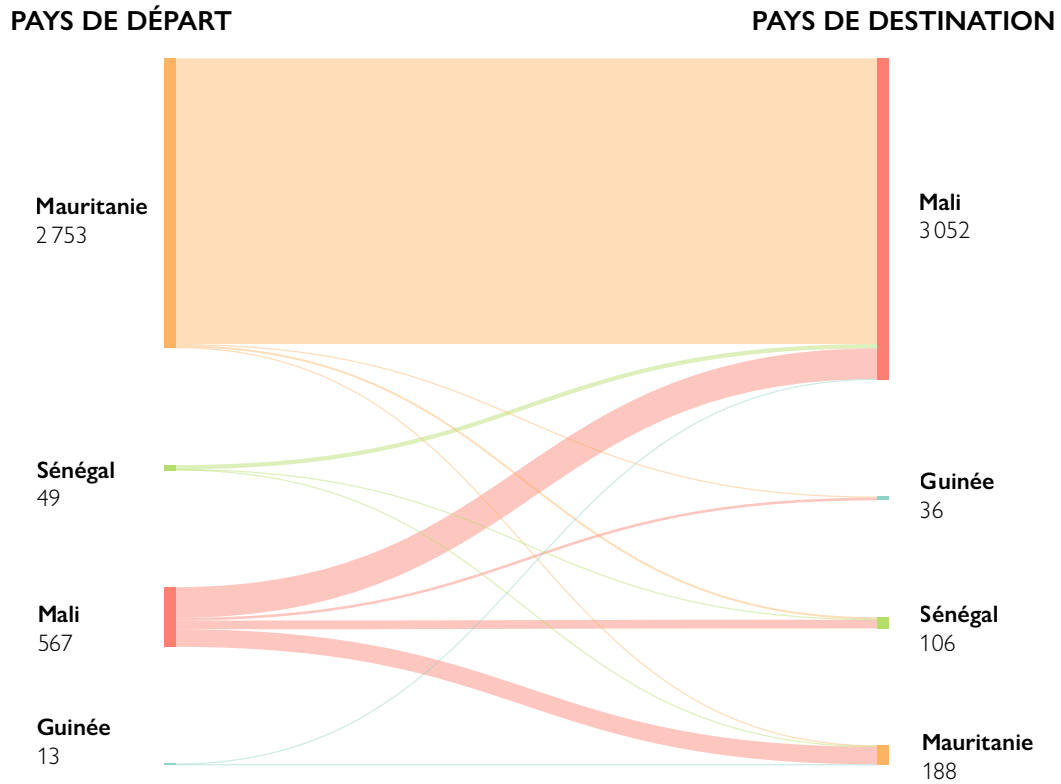


Photos 1 et 2 : Jeune berger de la communauté des Peulhs dirigeant son troupeau de chèvres dans la commune de Fallou, au Mali. © OIM 2021/Hamet DOUCOURE. Photo du bas: Troupeau en transhumance dans la ville d'Aoujeft, en Mauritanie. © OIM 2021/Moustapha Diouf FALL

⁸ Ce que l'on appelle la cure salée correspond à la prise de sel ou de natron par les animaux pour assurer un apport suffisant de minéraux pour leur santé.



Graphique 2. Itinéraires empruntés par les 3 338 éleveurs transhumants enquêtés d'octobre 2021 à janvier 2022



Source : Authors' compilation from surveys and interviews.



Jeune garçon surveillant son troupeau s'abreuver après l'importante sécheresse dans la région du Hodh El Chargui, en Mauritanie en 2017. © OIM 2018/Sibylle DESJARDINS

Mise en perspective des facteurs environnementaux face aux tensions des agriculteurs-éleveurs

L'objectif de cette section est de mieux comprendre les liens entre facteurs environnementaux et climatiques et transhumance, dans un contexte de conflits entre les éleveurs transhumants et les communautés agricoles sédentaires sur leur passage.

Changements d'itinéraire et de calendrier de transhumance

D'après l'enquête menée auprès des éleveurs transhumants, 15 % d'entre eux affirment avoir changé de destination depuis leur départ. Parmi ceux-là, leur choix serait la conséquence d'un accès difficile aux points d'eau (26 %), du manque de disponibilité des pâtures (22 %), pour cause



de dangers sur la route (17 %), de contraintes administratives⁹ (13 %), d'inondations (11 %), ou pour éviter des conflits (11 %).

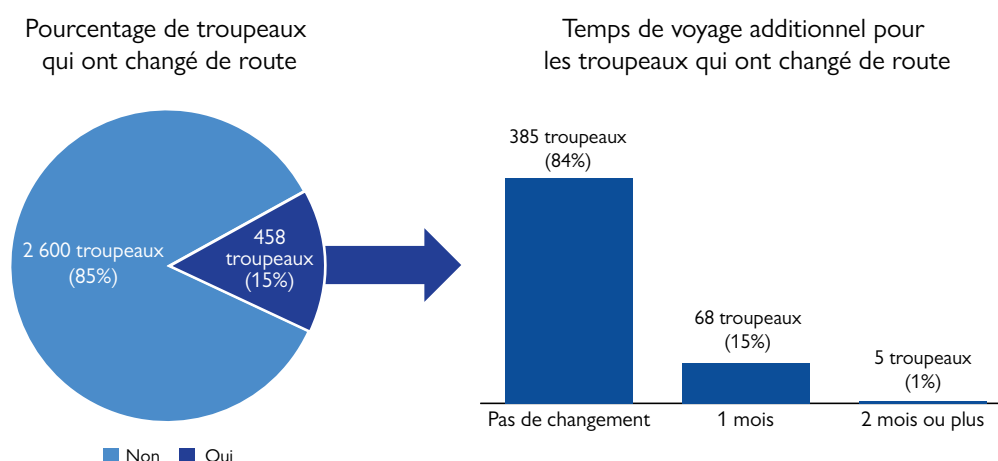
Tableau 2. Raisons principales pour changer de route sur la transhumance en cours

Raisons principales pour changer de route	
Raisons	Répondants
Inondations	11.40 %
Contraintes administratives	12.50 %
Dangers sur la route	16.67 %
Accès difficile aux points d'eau	26.10 %
Disponibilité biomasse pâturages	21.93 %
Éviter des conflits	11.40 %
Grand Total	100.00 %

Source : Authors' compilation from surveys and interviews.

Pour les 15 % de troupeaux qui changent d'itinéraire, leur temps de déplacement a augmenté en moyenne de 6,2 jours et 231,6 km. Cependant, il convient de noter que la grande majorité (84 %) des éleveurs transhumants qui ont déclaré avoir modifié leur itinéraire n'ont signalé aucun changement dans leur temps de déplacement. Parmi ceux (16 %) qui ont effectivement changé leur itinéraire et également signalé un changement dans leur temps de déplacement, leur parcours a duré environ 33 jours supplémentaires.

Graphique 3. Changement de route et temps de trajet additionnel



Source : Authors' compilation from surveys and interviews.

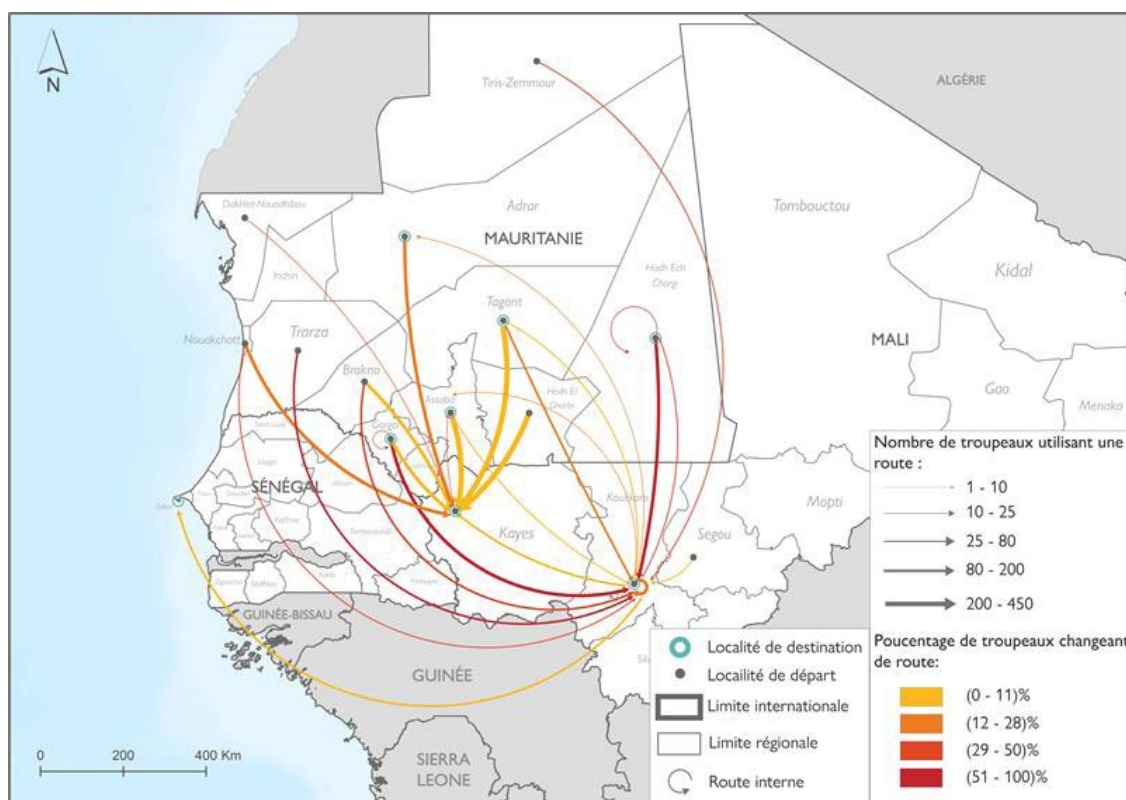
⁹ Les contraintes administratives sont comprises comme l'ensemble des mesures administratives qui sont prises pour réguler la transhumance (papiers d'identification des éleveurs et de leur troupeau en règles, certificat de transhumance, vaccins en règle, etc.) et qui peuvent être vécues comme des contraintes par les éleveurs du fait de la difficulté de les obtenir, de la modification des règles, de leur méconnaissance des règles, etc.. En plus de cela, les abus d'autorités ou la corruption aux frontières peuvent aussi être comprises dans les contraintes administratives par les éleveurs.



Les chefs de troupeaux sont beaucoup plus nombreux que les travailleurs saisonniers à mentionner que leur itinéraire a changé. Il est probable qu'il leur est plus facile d'en prendre la décision. De la même façon, les éleveurs ayant plus de 10 ans d'expérience étaient bien plus nombreux à faire savoir qu'ils avaient changé leur itinéraire que les moins expérimentés.

La carte 2 présente les routes utilisées par les troupeaux, ainsi que la mesure dans laquelle elles ont été concernées par des changements de route. On remarque que la majorité des troupeaux ayant changé d'itinéraire envisageait de se déplacer de Hodh-Ech-Chargi vers Koulikoro (155 troupeaux, représentant 80 % des troupeaux prévoyant d'emprunter cet itinéraire), et du Gorgol vers Koulikoro (101 troupeaux, représentant 69 % des troupeaux prévoyant d'emprunter cet itinéraire).

Carte 2. Principales routes utilisées par les troupeaux traversant la frontière Mali-Mauritanie et concernées par des changements d'itinéraires entre novembre 2021 et janvier 2022



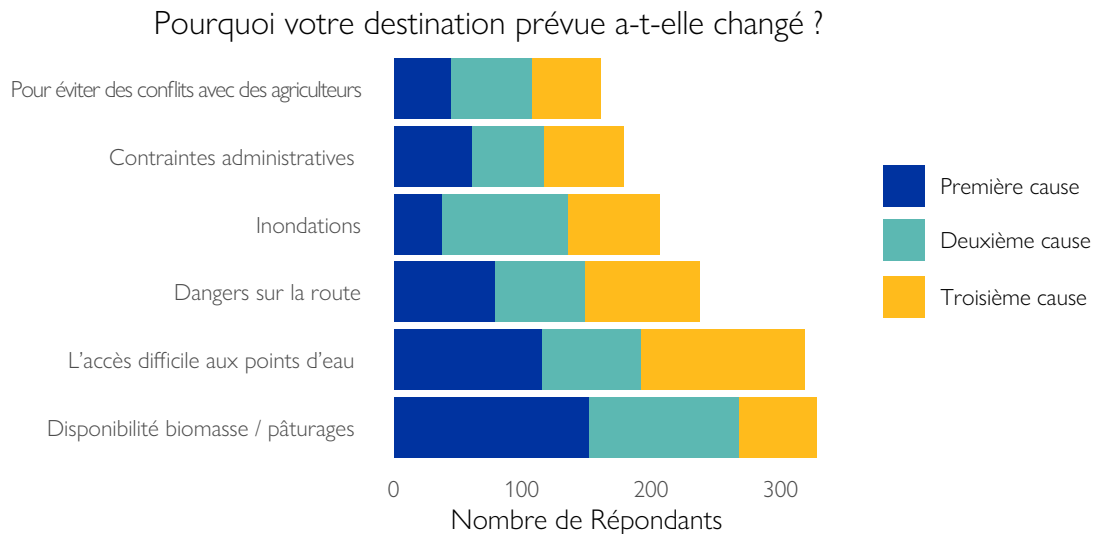
Source : Authors' compilation from surveys and interviews.

Note: Cette carte n'est donnée qu'à titre d'illustration. Les frontières et les noms, ainsi que les désignations qui y figurent n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.

Plus de 60 % des éleveurs originaires du Mali disent avoir changé leur destination à cause du manque de pâturage. Ce nombre descend à 20 % pour les éleveurs originaires de Mauritanie. Il n'est malheureusement pas possible d'expliquer cette différence pour un même parcours avec les données collectées.



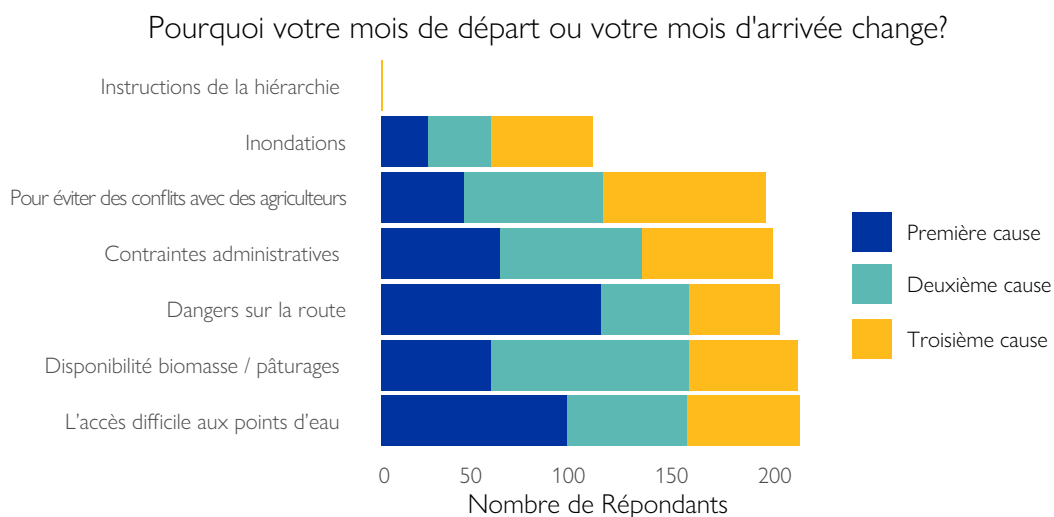
Graphique 4. Raisons pour changer de route, classées par importance



Source : Authors' compilation from surveys and interviews.

Les difficultés d'accès à l'eau et à la biomasse ont été parmi les principales raisons du changement d'itinéraire. Cependant, le manque d'accès à la biomasse a été le plus souvent la première cause de changement d'itinéraire. Le danger (par exemple les barrages sur la route) sur la route est la troisième raison la plus courante.

Graphique 5. Raisons pour changer de date de départ, classées par importance



Source : Authors' compilation from surveys and interviews..

Les dangers sur l'itinéraire sont la raison principale et la plus courante faisant changer la date de départ en transhumance, suivi par l'accès aux points d'eau.



Toutefois, s'intéresser au parcours actuel n'est pas nécessairement représentatif du parcours type utilisé par les éleveurs. Pour capter l'effet de la perception des facteurs environnementaux et des évolutions lentes sur leur activité, il semble plus pertinent de considérer le parcours historique, autrement dit, sur le long terme. C'est pourquoi nous nous sommes intéressés au parcours considéré comme habituel par les éleveurs transhumants au cours des 20 dernières années, une période suffisamment longue pour saisir les perceptions subjectives des changements environnementaux et de leurs effets sur l'activité. Dans le cas où les personnes interrogées étaient trop jeunes pour se référer à une période si longue, ils leur étaient demandés de prendre pour référence les parcours effectués par leurs pères/prédécesseurs. Or, 53 % des répondants déclarent que leur mois de départ a beaucoup changé d'une année sur l'autre sur les 20 dernières années. Principalement pour s'adapter à la disponibilité de pâturages (61 %).

Tableau 3. Raisons principales pour changer de calendrier de transhumance sur les 20 dernières années

Causes de changement	% de répondants
Disponibilité de biomasse pâturages	61
Accès difficile aux points d'eau	12
Éviter des conflits avec des agriculteurs	10
Dangers sur la route	8
Contraintes administratives	6
Inondations	3
Grand Total	100

Source : Authors' compilation from surveys and interviews.

De la même façon, 44 % des répondants déclarent que leur mois d'arrivée a beaucoup changé d'une année sur l'autre sur les 20 dernières années.



Troupeau de vaches au bord d'un lac dans la région de Gorgol, en Mauritanie. © OIM 2021/Moustapha Diouf FALL



Tableau 4. Principaux facteurs déterminants les changements de route, par destination (routes avec plus de 20 troupeaux)

Destination	Origine	Pour éviter des conflits avec des agriculteurs	Contraintes administratives	Accès difficile aux points d'eau ; rétrécissement des parcours (causes liées aux infrastructures)	Disponibilité biomasse, pâturages, sécheresse, désertification	Inondations	Dangers sur la route
Kayes	Adrar	5 %	0 %	14 %	82 %	0 %	0 %
	Assaba	15 %	5 %	10 %	70 %	0 %	0 %
	Koulikoro	0 %	0 %	0 %	50 %	0 %	50 %
Kayes Total		9 %	2 %	11 %	76 %	0 %	2 %
Koulikoro	Assaba	0 %	0 %	50 %	50 %	0 %	0 %
	Gorgol	12 %	19 %	28 %	9 %	11 %	22 %
	Hodh-Ech-Chargi	8 %	11 %	30 %	12 %	15 %	23 %
	Koulikoro	14 %	7 %	21 %	14 %	24 %	21 %
	Trarza	16 %	11 %	24 %	16 %	21 %	13 %
Koulikoro Total		11 %	13 %	28 %	12 %	15 %	21 %
Grand Total		11 %	12 %	26 %	20 %	13 %	19 %

Source : Authors' compilation from surveys and interviews.

L'accès à l'eau, l'accès à la biomasse et le danger sur le parcours étaient les trois raisons les plus fréquentes de changer de destination. Pour les troupeaux projetant initialement d'aller à Koulikoro, l'accès aux points d'eau était le facteur le plus important, alors que pour les troupeaux allant à Kayes, l'accès à la biomasse était de loin le facteur le plus important (76 % des troupeaux).

Lors des groupes de discussion, les jeunes éleveurs transhumants de Djélébou ont fait remarquer que la situation de transhumance était devenue compliquée pour les éleveurs et leur bétail et ont fait part de l'existence de feux de brousse à répétition. Pour ce groupe, la survie de leur bétail et celle de la communauté pastorale, réside dans la pratique de la mobilité.

Dans les zones d'accueil où les champs agricoles (de décrue et jardins potagers) se sont considérablement étendus, les éleveurs transhumants expliquent que l'espace vient à manquer pour le nombre d'animaux présent avec pour conséquence une dégradation de la zone et la surexploitation des pâturages et des ressources en eau, voire l'ensablement des mares.

Du fait du retard de l'installation des pluies dans les zones de concentration habituelles, les groupes cibles des jeunes et des anciens éleveurs - respectivement dans les communes de Djélébou et Ségala - ont déclaré que chaque année, à la fin de l'hivernage, les mouvements deviennent urgents et inhabituels et la descente s'accélère.



C'est en saison sèche froide que les troupeaux regagnent leurs sites d'origine pour profiter de la libération des champs de cultures pluviales où ils pâturent en attendant leur départ vers les territoires au sud, plus favorables au bétail en saison sèche chaude. Dès lors, les phénomènes de sécheresse, de feux de brousse ou de dégradation des terres due au surpâturage lié à la présence massive du bétail dans les zones de pâturage/concentration habituelles sont autant de facteurs de fragilité qui contribuent à pousser les éleveurs transhumants à revoir la durée de leurs séjours - les réduire - au Nord. En revanche, les mouvements des troupeaux transhumants maliens et mauritaniens s'accroissent et deviennent très importants, précoces et plus longs dans les différentes zones de concentration au sud des régions :

- 1) Kayes, Bafoulabé, Kita et Guinée -fallou, Didiéni et Kolokani- Yélimané, Sandaré et Bafoulabé ;
- 2) Nioro, Nara, Yélimané, Diéma, Kita, Bafoulabé et Kayes.

Les participants aux groupes de discussions attribuent leurs difficultés aux déficits de pluies récurrents. La succession des mauvaises saisons des pluies est à la base des risques que représentent la sécheresse, le tarissement précoce des mares et des puits d'abreuvement des animaux, l'augmentation de la chaleur de jour comme de nuit, l'ensablement des puisards d'abreuvement, la rareté des espèces herbacées fourragères appréciées ou en voie de disparition et les feux de brousse sur les aires de parcours. Ceci est vrai pour les cercles de Kayes, Yélimané et Nara et particulièrement dans les villages et territoires des communes (Aourou, Segal, Koronga et Goumbayel) reconnues comme des territoires de transit et de concentration. Les participants ont aussi fait le lien entre le changement climatique et les difficultés d'accès - entre fin janvier et fin juin - aux ressources pastorales : ils ont démontré que des troupeaux font face régulièrement à des pénuries importantes d'eau, au manque de pâturages et estiment que le départ précoce des troupeaux est lié à la dégradation des mares, à l'éloignement du point d'eau d'abreuvement de la zone de pâturages hors zone humide et de culture, à des conflits liés à l'accès à l'eau ou au couloir ou encore à l'absence de concertation sur la gestion le pâturage pendant les différentes saisons.

Malgré la qualité des pâturages en saison de pluies, cet élevage transhumant est ainsi soumis à de nombreuses contraintes liées à l'irrégularité de l'accès aux ressources fourragères et à l'eau en quantité et en qualité suffisante (insuffisance de l'eau d'abreuvement en saison sèche, descente prématurée entraînant les conflits communautaires lorsque pâturages et eau viennent à manquer, etc.). À cela peuvent s'ajouter des difficultés d'accès aux compléments alimentaires et aux soins vétérinaires qui rendent précaires cette transhumance.

Une autre conséquence de l'imprévisibilité des pluies et de la sécheresse est que d'après les divers entretiens, dorénavant, les animaux de Goumbayel dans le cercle de Yélimané, de Ségala et de Djélébou vont jusqu'en Guinée, pourtant considérée comme une zone humide peu propice aux animaux des zones sahéliennes.



Choix des itinéraires et du calendrier de transhumance

Prise de décision

D'après les entretiens menés avec les différents groupes de discussion, les éleveurs transhumants conviennent de leur route et de calendrier de départ de la transhumance vers les zones d'accueil particulières depuis le village de départ. Le moment de départ en transhumance est proposé par chaque éleveur qui choisit sa route en fonction des informations à sa disposition quant aux conditions climatiques et environnementales (sécheresse, production de pâturage, pluviométrie, etc.). Leur choix se fait donc en fonction des différentes « catastrophes évitables » et de « la condition d'installation des pluies ». Lorsque l'on s'intéresse aux couloirs de transhumance localisés dans le sud de Kayes (Segala, Diamou, Bafoulabé Sadiola, Kéniéba et de Yélimané vers Dialaka-Sandaré et Yélimané-Dialaka-Segala-Mahina), il est important de noter que la baisse de la pluviométrie a des répercussions négatives sur les troupeaux transhumants qui se déplacent vers les localités du sud - où la pratique agricole et les aménagements hydrauliques sont importants - puisque les troupeaux y restent pendant la saison sèche afin de bénéficier des résidus des récoltes dans les champs et de la possibilité d'abreuvement pour regagner ensuite les zones de départ dans le Nord des cercles de Kayes, de Nara et de Yélimané (Ségala, Djélébou, Goumbayel et Koronga) en début de saison de pluies quand les conditions des pâturages sont jugées satisfaisantes. Ce retour correspond immédiatement avec un nouveau départ de la transhumance de plusieurs troupeaux vers les zones Nord où ils se rendent dans les régions de Mauritanie (Kiffa, Aioun et Néma) pour la cure salée. Sans eau, ce séjour devient plus problématique, poussant les éleveurs à quitter cette zone prématurément ou engendrant potentiellement des tensions avec les communautés locales autour de l'utilisation de l'eau.

Les éleveurs transhumants, notamment les bergers, peuvent décider de raccourcir leur séjour sur un lieu peu propice en concertation avec les autres hommes (adultes propriétaires ou copropriétaires) de leur famille avec lesquels ils échangent régulièrement par téléphone pour obtenir des informations afin de réajuster leur itinéraire et choisir les zones d'accueil. Lors de la



Importante sécheresse en 2017 en Mauritanie, dans la région du Hodh El Chargui. © OIM 2018/Sibylle DESJARDINS



transhumance en saison des pluies (juillet à octobre), il est possible qu'une ou deux personnes (hommes) du clan familial se rendent sur leur site d'accueil dans le nord vers la frontière de la Mauritanie afin d'en savoir plus sur la situation des bergers et leurs troupeaux. Ce cas est habituel pour les éleveurs transhumants de la zone de Djélébou qui partent visiter leurs troupeaux en transhumance au nord sur la bande pastorale frontalière de la Mauritanie.

Sources d'informations

Il est important de comprendre à quel stade de l'épisode de transhumance les interventions politiques potentielles sont susceptibles d'être les plus efficaces. Pour ce faire, cette section évalue quels types d'informations sont utilisés pour la planification et les changements d'itinéraire. La plupart des répondants disent obtenir leur information par le bouche-à-oreille, la radio, les intermédiaires ou les réseaux sociaux.

Tableau 5. Sources d'information

Source	Quelle source d'information pour:		
	Prix du marché	Zones de pâturage	Points d'eau
Bouche à oreille	96 %	98 %	97 %
Intermédiaires	68 %	43 %	50 %
Radio	42 %	43 %	58 %
Réseaux sociaux/Médias	42 %	42 %	56 %
Éclaireurs	44 %	37 %	38 %
Journaux	6 %	9 %	13 %
Autre	4 %	4 %	3 %

Source : Authors' compilation from surveys and interviews.

Les éleveurs transhumants s'informent au cours de leurs déplacements. Selon les différents groupes rencontrés, les renseignements recherchés concernent l'état des pâturages et des points d'eau, les patrouilles forestières, les services vétérinaires, les marchés locaux, la localisation de nouvelles zones cultivées et les champs.

Les jeunes éleveurs transhumants tendent à s'informer auprès des autorités administratives, des services d'élevage et en écoutent la radio rurale. Ils estiment toutefois que le changement de route n'est pas toujours lié à une information mais plutôt à l'observation qu'ils font eux-mêmes de l'état de dégradation des ressources pastorales. Pour eux, les informations les plus importantes sont celles transmises par voie officielle. Ils s'informent sur les maladies, la vaccination et les documents nécessaires à la transhumance, mais aussi sur la météo, les feux de brousse, les avis de perte ou de vol des bétails. Ils disent aussi écouter des émissions de sensibilisation sur la prévention et gestion des conflits.



Les éleveurs transhumants âgés tendent à s'informer auprès des marchands détaillants, des autorités administratives, des services d'élevage et en écoutent la radio rurale. Ils cherchent à s'informer sur les marchés des aliments pour bétail et les variations des prix qui sont régulièrement fournis par les marchands. Ils cherchent aussi à connaître les prévisions météo mais aussi le calendrier de vaccination. En outre, ils suivent les programmes de sensibilisation sur la prévention et la gestion des conflits ou les techniques de prévention pour éviter les feux de brousse et techniques de protection de l'environnement par le reboisement.

Les femmes transhumantes expliquent que les informations proviennent principalement d'autres éleveurs transhumants issus de leur communauté et qui se trouvent actuellement en Mauritanie, ce qu'elles nomment le bouche-à-oreille. Leurs maris utilisent donc le téléphone pour ce faire informer et font usage de groupes de discussions entre éleveurs sur WhatsApp. En outre, elles estiment que l'information passe aussi par la radio communautaire et la radio nationale. Les informations recherchées portent principalement sur la prévision météo et les informations hebdomadaires sur le marché d'aliments pour bétail, la santé animale et la vaccination, le niveau d'évolution des pâturages par localité de la région qui sont annoncés dans une émission radio du Mali, chaque vendredi. Elles s'intéressent aussi aux avis de recherche de bétail sur la radio rurale communautaire de Yéliminé.

Toutefois, tous les entretiens de groupe confirment une certaine difficulté à obtenir des informations fiables pour décider de leur itinéraire. Plus précisément, ces entretiens soulignent une préoccupation envers l'indisponibilité d'un système leur permettant de correctement situer leurs calendriers (date de départ et retour) et d'obtenir les informations nécessaires sur la route, les points d'eaux et les lieux de passage.

Perception de l'importance des facteurs environnementaux et climatiques de la transhumance par rapport à d'autres facteurs

Cette partie se consacre à l'analyse des perceptions des éleveurs en matière de facteurs environnementaux et climatiques et de leur impact sur leur pratique de leur transhumance. Il est important de noter que ces perceptions ne reflètent pas forcément la réalité de ces facteurs et impacts.

Lorsqu'on leur a demandé de partager leurs points de vue, la plupart des éleveurs ont affirmé que les températures augmentaient pendant les mois de transhumance et que le risque de conflit avec les agriculteurs diminuait. Cette perception a été confirmée lors des groupes de discussion lorsque les éleveurs ont précisé qu'il était devenu plus facile de coordonner les horaires entre les communautés agricoles et pastorales, limitant les conflits.

L'opinion la plus forte exprimée par les répondants (avec un score le plus éloigné de 5, ou neutre), était le fort désaccord quant au fait qu'ils seraient en mesure de continuer à utiliser leurs itinéraires habituels. En tenant compte des réponses les plus élevées, nous pouvons observer que les éleveurs



voient certains phénomènes climatiques, tels que la hausse des températures ou l'irrégularité des pluies, impacter leurs itinéraires à l'avenir.

Tableau 6. Perception des éleveurs transhumants enquêtés sur des affirmations énoncées

Question	Score
Les températures augmentent, il fait de plus en plus chaud pendant les mois de transhumance	6.93
Les risques de conflits avec les agro-pasteurs diminuent, il est de plus en plus facile de coordonner le calendrier de la transhumance avec le calendrier agricole	6.25
Les contraintes administratives diminuent, il est de plus en plus facile de passer les frontières	5.97
Au cours des 20 dernières années, la quantité de pâturages a augmenté	5.51
Les routes sont de plus en plus dangereuses, l'insécurité augmente	5.04
La pluviométrie est de plus en plus prévisible, il est de plus en plus facile de planifier les routes les calendriers de transhumance	4.48
La pluviométrie est de plus en plus favorable, il pleut abondamment pendant les mois de transhumance	4.24
Pensez-vous pouvoir maintenir vos itinéraires habituels dans les années à venir ?	1.63

Source : Authors' compilation from surveys and interviews.

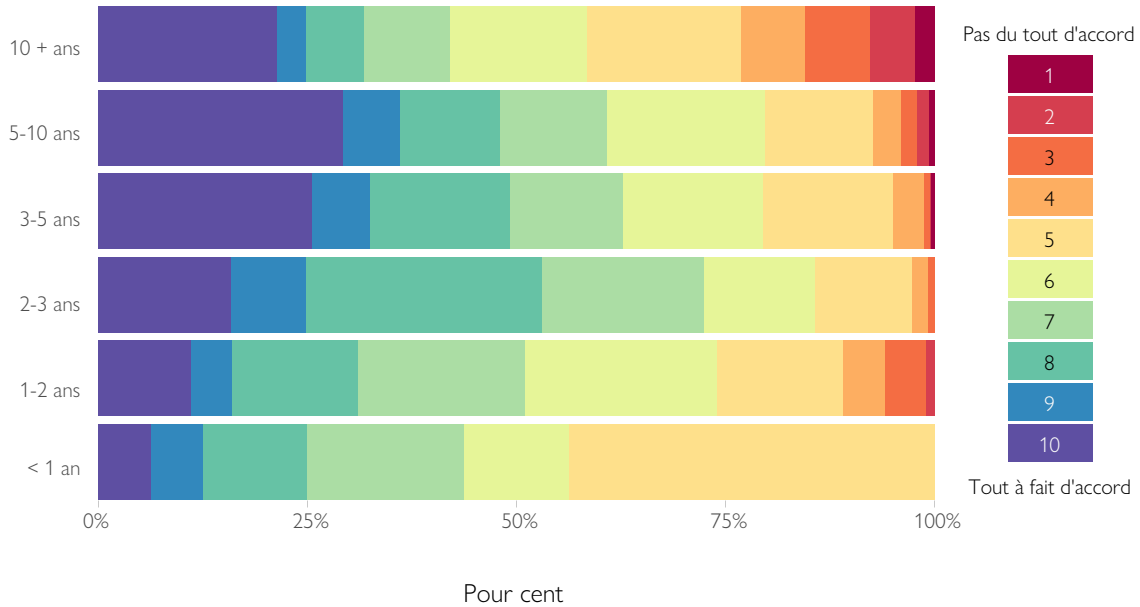
Remarque : Les scores représentent les réponses sur l'échelle de Likert, 10 indiquant le plus fort accord et 1 indiquant le plus fort désaccord.

Sur l'affirmation que « Les températures augmentent, il fait de plus en plus chaud pendant les mois de transhumance » :

- Les éleveurs ayant une éducation coranique étaient les moins susceptibles d'être d'accord avec cette affirmation. Viennent ensuite ceux qui ont une formation professionnelle (par opposition à scolaire).
- Pour tous niveaux d'éducation confondus, les répondants les plus âgés sont le groupe le plus en accord avec cette affirmation.
- Il est intéressant de noter que l'accord avec cette affirmation augmente avec les années d'expérience, à l'exception des répondants ayant plus de 10 ans d'expérience, qui bien qu'en accord, le sont moins fortement que des groupes moins expérimentés.



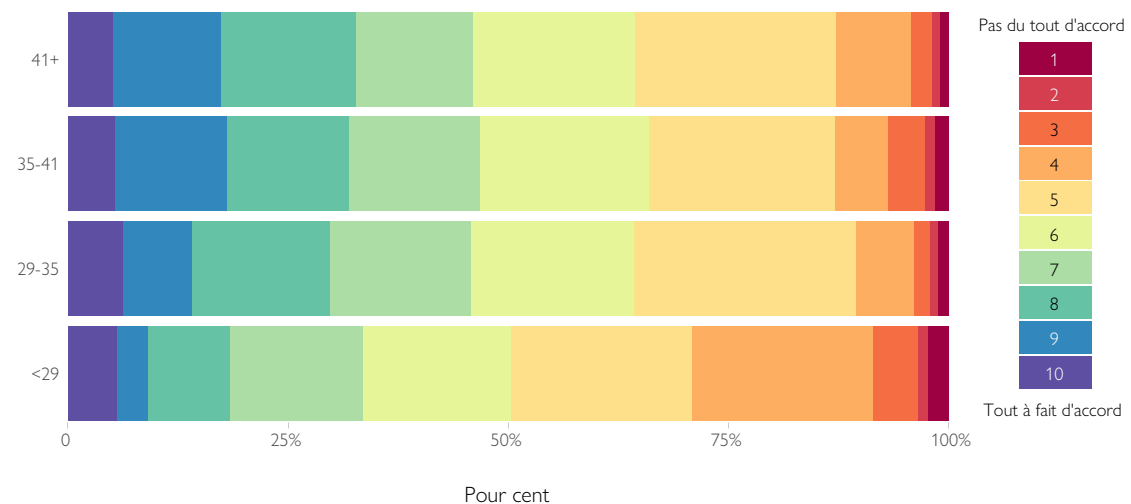
Graphique 6. Perception des éleveurs transhumants enquêtés par années d'expérience sur l'affirmation d'augmentation des températures



Source : Authors' compilation from surveys and interviews.

Sur l'affirmation que « Les risques de conflits avec les agro-pasteurs diminuent, il est de plus en plus facile de coordonner le calendrier de la transhumance avec le calendrier agricole », les éleveurs les plus jeunes sont les moins en accord avec cette affirmation.

Graphique 7. Perception des éleveurs transhumants enquêtés par âge sur l'affirmation de diminution des conflits avec les agriculteurs

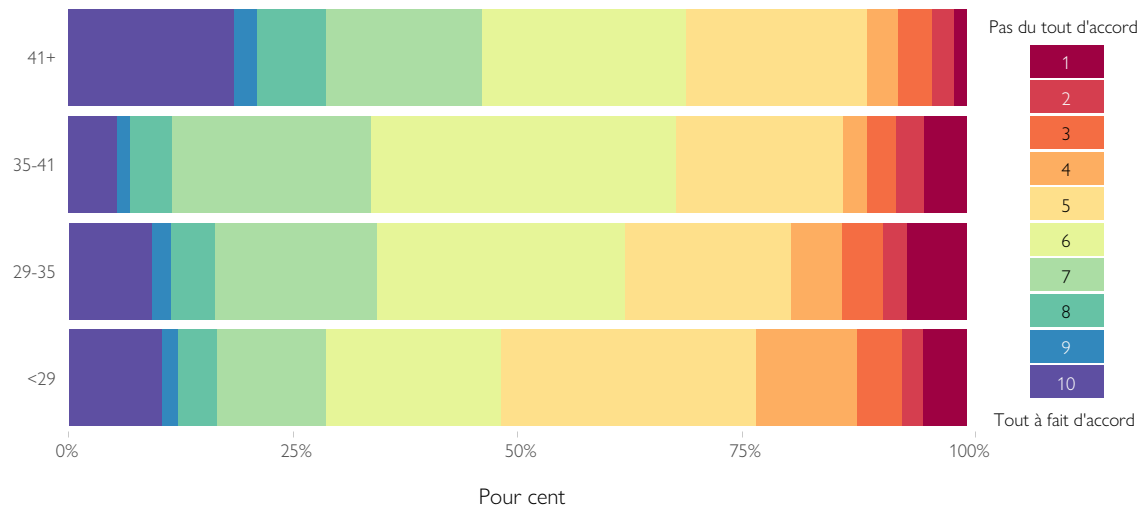


Source : Authors' compilation from surveys and interviews.



Sur l'affirmation que « Les contraintes administratives diminuent, il est de plus en plus facile de passer les frontières », les répondants les plus âgés sont le plus en accord avec cette affirmation selon laquelle les contraintes administratives diminuent.

Graphique 8. Perception des éleveurs transhumants enquêtés par âge sur l'affirmation selon laquelle les contraintes administratives diminuent



Source : Authors' compilation from surveys and interviews.

Comparativement aux répondants dont les itinéraires n'avaient pas changé, ceux dont les itinéraires avaient changé étaient beaucoup plus susceptibles de ne pas être d'accord quant à l'affirmation sur l'augmentation des températures. Ils étaient également beaucoup plus susceptibles d'être d'accord avec l'affirmation selon laquelle la pluviométrie était plus favorable. Ils étaient aussi plus susceptibles de ne pas être d'accord sur le fait que les risques de conflits avec les éleveurs avaient diminué.



Un troupeau de chèvres traverse la rivière Dawa à la recherche d'eau. Cette rivière asséchée débordait d'eau il y a à peine deux mois et servait de frontière naturelle entre la Somalie et l'Éthiopie. © OIM 2017 Muse MOHAMMED



Les mouvements précoces et prolongés de transhumance vers les zones pastorales Suds et dans plusieurs villages, et par conséquent la présence d'animaux transhumants en période des cultures champêtres d'hivernage et de contre saison engendrent des tensions ou des conflits entre éleveurs et agriculteurs.

« Le changement du milieu [conditions environnementales] met tous nos objectifs en retard, les dates de départ et arrivée ne sont pas du tout respectées et même la destination est souvent changée dès la moitié du chemin du fait de certaines informations qui sont mal interprétées ou mal comprises. Or la détérioration de l'écosystème entraîne d'autres phénomènes (marigot, mer, mare, fleuve...) et favorise les feux de brousse, exode, le déboisement etc., avec ces deux (2) casse-tête la pratique de notre transhumance est laborieuse ! (...) Ces phénomènes entraînent des conflits autour de l'accès aux ressources et la précarité économique des acteurs est accentuée en période de sécheresse ce qui peut alors être à l'origine de conflits régionaux plus généralisés. » - Entretien de groupe des jeunes éleveurs, Djélébou.

À cela, les jeunes éleveurs du groupe de discussion ajoutent :

« Les variabilités climatiques, en particulier la pluviométrie, et les conflits d'origine terroriste - les groupes rebelles contrôlent les principaux axes de pâturages - gênent la mobilité du bétail et entraînent une augmentation des vols et des pertes d'animaux. »
- Entretien de groupe des jeunes éleveurs, Djélébou.

Les jeunes éleveurs transhumants estiment que les conflits portent le plus souvent sur les dégâts faits aux champs par leurs animaux, mais aussi à l'interdiction à laquelle ils font face d'utiliser les couloirs de passage menant aux mares et autres points d'eau pendant la période de culture.

Les éleveurs transhumants plus âgés témoignent que les conflits autour de l'accès aux points d'eau sont fréquents ; il arrive que certains éleveurs ne respectent pas la règle de tour d'eau¹⁰ sur les puits pastoraux. Ils expliquent aussi qu'il arrive très souvent en période d'hivernage que les agriculteurs installent des champs à côté des mares empêchant ainsi les animaux de s'abreuver et entraînant des tensions et conflits :

« il y a trop de champs actuellement sur les routes et là où le bétail doit arriver à la mare, à cause des champs, aucun bétail ne peut mettre la patte sinon le cultivateur pense que son champ va être mis à mal immédiatement. Nous ne pouvons pas nous rapprocher trop du point d'eau et le seul moyen d'éviter ou de prévenir la tension, c'est de nous éloigner des champs villageois » - Entretien de groupe des éleveurs âgés et anciens transhumants, Diakabaoudé - Ségala.

¹⁰ Afin de limiter les conflits entre éleveurs quant à l'accès à l'eau d'un puit pastoral, des règles de priorité sont souvent élaborées et acceptées par les éleveurs, et une personne est désignée responsable de faire respecter ces règles, et ainsi l'ordre d'accès à l'eau des animaux.



Les éleveurs ajoutent que dans la zone de Ségala, il y a des tensions entre leur communauté et les agents des Eaux et forêts parce que les villageois accusent les bergers de la zone d'être à l'origine de feux de brousse.

Les femmes transhumantes expliquent qu'elles sont confrontées à l'opposition par les agents des Eaux et forêts de prendre des bois de construction pour leur logement.

« Les agents des pouvoirs publics considèrent les éleveurs transhumants dans la zone de Koronga, ainsi leurs femmes, comme des acteurs de la dégradation de l'environnement »

- Entretien de groupe des femmes transhumantes, Koronga.

De la même façon que les autres groupes, les chefs de troupeau estiment que la présence de champs à côté des mares complique l'accès à l'eau par les animaux et engendre des tensions. Ils ajoutent que le comportement de certains agents techniques de l'État crée de la méfiance envers eux et attise les tensions avec les communautés agricoles.

Sur la même période, le mécanisme d'alerte précoce de l'Outil de Suivi de la Transhumance¹¹ développé par l'OIM et le Réseau Billital Maroobè, a été mis en place par les organisations pastorales Tassaght et Gnap. Cet outil, qui cherche à prévenir ou atténuer des conflits par la transmission rapide d'informations aux acteurs locaux, a permis de relever 94 alertes dont 49 pour prévenir des feux de brousse (30 en Mauritanie et 19 au Mali), 11 liées à des tensions communautaires, principalement en Mauritanie, ou encore une obstruction de pistes de transhumance au Mali. Dans le même temps, 50 alertes prévenant de mouvements, principalement précoces, ont été émises en Mauritanie (OIM, 2022). Ces événements et mouvements, souvent résultats d'aléas climatiques et affectés par une mauvaise gouvernance des ressources naturelles, sont autant de facteurs de risque de conflits et de tensions que l'outil d'alerte précoce cherche à prévenir ou atténuer par la transmission rapide d'information aux acteurs locaux.

¹¹ Pour en savoir plus sur l'Outil de Suivi de la Transhumance : https://displacement.iom.int/sites/default/files/public/reports/Data%20Hub%20Infosheet_TTT_DRAFT%201_sy_V2.pdf.



Animaux et éleveurs à un point d'eau lors d'un mouvement de transhumance en Mauritanie. © OIM Mauritanie 2020

Mécanismes pour atténuer les impacts des facteurs climatiques dans le contexte des tensions entre agriculteurs et éleveurs

La question de l'accès à l'eau et aux pâturages est fortement liée aux dégradations de l'environnement et au changement climatique, et s'avère prépondérante et centrale au débat sur la gouvernance de la transhumance notamment lorsque l'on s'intéresse aux conflits entre éleveurs transhumants et agriculteurs. Les rivalités entre agriculteurs et éleveurs quant à l'accès aux ressources traduisent l'absence ou la faiblesse de la concertation entre tous les acteurs impliqués dans la gestion des ressources pastorales, mais aussi l'absence, l'ignorance ou la non-application d'outils propres à prévenir et régler ces conflits telles que la charte pastorale au Mali, l'accord de transhumance entre le Mali et la Mauritanie, les couloirs et calendrier officiels de passage des animaux.

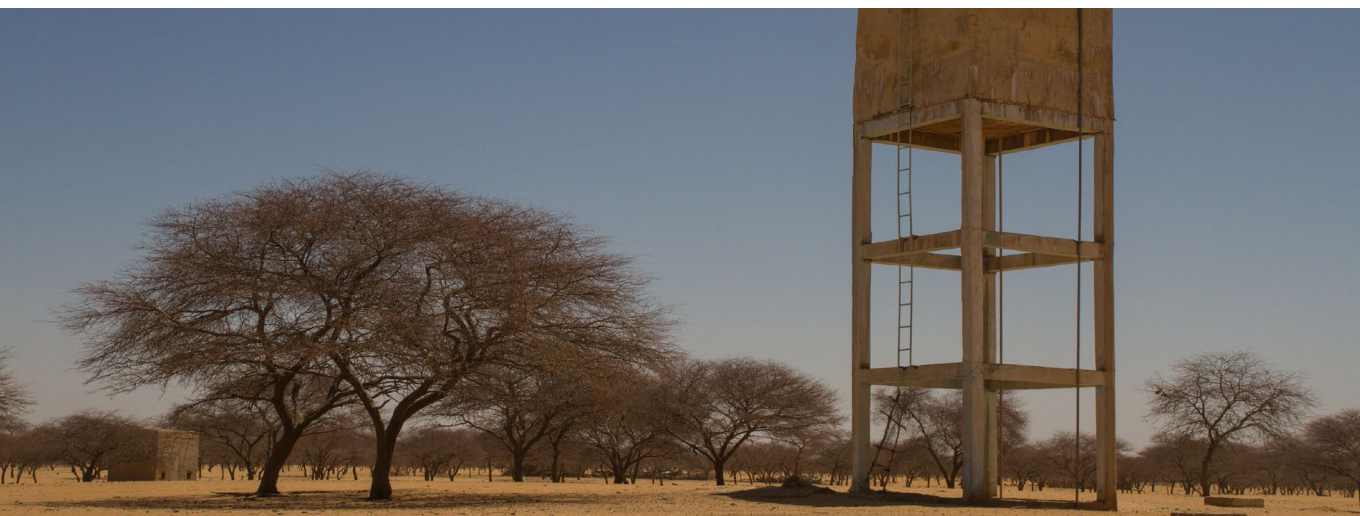


Mécanismes de gestion et de médiation des conflits utilisés par les éleveurs transhumants

Les jeunes éleveurs transhumants font part de plusieurs scénarios de conflits et modes de médiation. Notamment, les interventions unilatérales des populations locales n'ayant pas une réelle autorité est notée comme problématique tout comme l'absence de volonté de médiation. Par exemple, ils expliquent qu'ils jugent comme grave, voire inconcevable, que leurs animaux soient détenus en fourrière, sous prétexte de divagation, par un cultivateur du village d'accueil qui saurait pourtant bien à qui appartiennent les animaux grâce à leurs marques. Dans ce premier cas, ils estiment que la médiation devient difficile et il n'y a pas de pourparlers ni de négociations possibles entre les deux parties. C'est le gérant de la fourrière qui prononce la sentence et le bétail est libéré sous condition de paiement d'une amende en dédommagement.

Lorsque le conflit oppose un éleveur transhumant et un agriculteur dans son champ, un groupe de médiation composé de plusieurs acteurs locaux, formellement reconnu, avec un statut ou non, avec une existence préalable ou réuni pour l'occasion, peut faire le constat du dégât et une amende de réparation est prononcée en faveur de celui qui a subi des dégâts. Ces groupes de médiation n'incluent pas tout le temps les mêmes acteurs, mais souvent les chefs de village (ou d'une plus haute autorité administrative si le contexte s'y prête), des représentants des agriculteurs locaux, des représentants des éleveurs et les personnes concernées par le conflit peuvent y prendre part. Dans certaines localités de tels groupes ont un statut officiel et ne sont pas forcément spécifiques à la transhumance.

Parfois un conflit peut aussi être réglé par consensus ou à l'amiable. La médiation est alors organisée par le chef du village et ses conseillers qui choisissent des personnes de la communauté pour constater les dégâts commis par les animaux dans le champ. Les deux parties sont alors conviées à s'entendre mais aucune décision d'amende n'est prononcée. Dans ce cas de figure les différentes parties se pardonnent et le chef du village et ses conseillers prodiguent des conseils pour que de telles choses ne se reproduisent pas.



Construction d'un forage pour apporter de l'eau aux populations dans la région d'Hodh El Chargui, en Mauritanie.
© OIM 2018 / Sibylle DESJARDINS



Les éleveurs transhumants plus âgés expliquent que lorsque les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles ou autres ont pour conséquence des atteintes physiques ou la mort de personnes, les différentes parties prenantes du conflit sont convoquées devant les autorités (Maire, Sous-préfet, Gendarmerie) et se retrouvent souvent devant le Juge pour que la loi soit appliquée à l'encontre des fautifs. Ils tendent à expliquer que lorsque les conflits opposent des éleveurs transhumants à d'autres acteurs, ceux-ci sont résolus par la loi. Ils ajoutent que, contrairement aux autres localités, à Ségala, à leur connaissance, aucun conflit entre éleveurs transhumants et agriculteurs n'est réglé à l'amiable ou par l'intermédiation de chefs du village. Ils regrettent par ailleurs ne pas être concertés pour des décisions primordiales à leur transhumance telles que le traçage des routes :

« le couloir de passage est fait sans d'abord concerter les éleveurs transhumants, ils ont délimité le couloir sans tenir compte des endroits où existent des points d'eau de surface » - Entretien de groupe des éleveurs âgés et anciens transhumants, Diakabaoudé – Ségala.

Selon les éleveurs âgés, cela ne peut que créer des situations tendues. Les femmes transhumantes affirment que les conflits sont réglés entre les hommes et qu'elles ne sont pas impliquées dans les discussions. Quant aux chefs de troupeaux, ils affirment que, dans les cas de conflits autour de dégâts causés aux champs, l'affaire est amenée devant le chef du village et en général la médiation est positive et concluante pour les deux parties opposées.

Mécanismes d'adaptation permettant la sécurisation des éleveurs transhumants

Selon les jeunes transhumants, les conflits tendent à se réduire avec les agriculteurs car « les champs sont de plus en plus surveillés, les éleveurs ont compris les routes, en Mauritanie et au Mali les voies sont de plus en plus balisées ». Ils ajoutent que « l'élevage transhumant souffrira moins quand il y aura des points d'eau durables dans les zones pastorales ». Ils expliquent qu'en saison sèche, en transhumant plus au sud, ils peuvent s'arranger avec des agriculteurs dans la zone d'accueil de Sadiola, au sud de Kayes, qui acceptent qu'ils séjournent dans leurs champs et prennent en charge l'abreuvement des leurs troupeaux grâce au barrage du village en contrepartie de 3 000 FCFA par troupeau. D'autres propriétaires de champs acceptent aussi de leur offrir un puisard lorsqu'ils séjournent dans leurs champs.

Les éleveurs transhumants âgés estiment que des cadres de concertation multi-acteurs pour la gestion de transhumance devraient être mis en place au niveau des communes incluant éleveurs transhumants et agriculteurs. Ils observent aussi que les pratiques de lutte contre les feux de brousse se limitent à l'échelle de quelques villages. Les communautés ne se mobilisent pas pour éteindre le feu quand il survient. Il n'existe aucune organisation systématisée de la surveillance de la brousse et des feux de brousse et les dispositifs techniques connus de prévention et de lutte contre les feux de brousse (du genre pare-feu) ne sont pas mis en place.



Les chefs de troupeaux estiment aussi qu'une plus grande concertation entre acteurs (autorités, agriculteurs et éleveurs) est nécessaire pour réglementer l'accès aux pâturages et les voies de passage des animaux.

La tendance chez les femmes transhumantes serait à la sédentarisation (le bétail va en transhumance conduit par les hommes transhumants, mais les familles restent au campement). Les femmes aspirent à des points d'eau modernes et à des activités économiques.

Les participants aux groupes de discussion ont développé leurs pratiques d'adaptation face à ces différentes vulnérabilités environnementales et risques de tension. Ils ont notamment expliqué que, face à la dégradation des ressources pastorales et aux difficultés liées à l'accès aux ressources pastorales, ils font le choix d'accélérer la mobilité du bétail (avancer les dates de départ en transhumance ou raccourcir la durée des transhumances) en transhumance, gardé par des bergers.

Dans la zone de Diakabaoudé (Ségala) et de Koronga, face aux multiples tensions entre transhumants et agriculteurs du fait des champs sur les parcours d'accès aux ressources pastorales, l'un des participants explique que « ...le seul moyen d'éviter ou de prévenir la tension, c'est de nous éloigner des champs villageois », ils s'engagent donc à s'éloigner des champs villageois, provoquant des séjours plus longs.



Un troupeau de chèvres se préparant à traverser la rivière Dawa à la recherche d'eau, entre la Somalie et l'Éthiopie.
© OIM 2017/Muse MOHAMMED

Conclusion et recommandations

Cette étude a permis d'estimer que 15 % des éleveurs transhumants enquêtés avaient changé d'itinéraires, dont 8 % principalement pour faire face à des difficultés d'accès à l'eau ou aux pâturages. Ces difficultés liées aux changements environnementaux et climatiques sont relevées aussi bien lorsque l'on s'intéresse à la transhumance actuelle que lorsqu'il est demandé aux éleveurs transhumants de se référer aux 20 dernières années.

Un autre constat de cette étude est qu'il est clairement noté que la survie de la communauté pastorale et de sa contribution à l'économie dépend de sa mobilité. La pratique de la transhumance est primordiale à l'adaptation de l'économie dans le contexte de catastrophes, du changement climatique et des dégradations de l'environnement dans la région.

Avec un difficile accès aux ressources naturelles, la dégradation de l'environnement ou l'imprévisibilité des pluies (notamment les retards de pluie), les itinéraires empruntés par les éleveurs transhumants deviennent moins prévisibles et donc plus sujets à tensions avec les autres communautés qui dépendent des mêmes ressources pour leur survie.



Cette étude nous confirme aussi que les itinéraires et les dates de départ sont décidées en concertation entre éleveurs transhumants en amont ou sur la route selon les besoins. Ces décisions se basent sur des informations obtenues par bouche à oreille, radio ou via des intermédiaires, mais aussi par le biais de sources officielles provenant des autorités et de par leur propre observation du terrain.

De façon intéressante, les éleveurs transhumants enquêtés notent que le risque de conflits avec les agro-pasteurs diminue car il leur serait de plus en plus facile de se coordonner. Cela suggère l'importance de multiplier ou de renforcer les outils de coordination et les cadres de partage d'informations fiables.

Un autre résultat marquant est le fort désaccord des répondants avec l'affirmation selon laquelle ils pourraient maintenir leurs itinéraires habituels de transhumance à l'avenir. Cela laisse envisager des transhumances toujours plus imprévisibles avec risques de conflits ou de tensions autour des ressources disponibles sur les nouvelles zones de transhumance dans le cas où des mesures de coordination ou de prévention des conflits ne seraient pas mises en œuvre.

Quant à l'implication du changement climatique et des dégradations environnementales sur la pratique de la transhumance, s'entremêlant à d'autres facteurs, cette collecte laisse entrevoir un fort pessimisme quant à la pratique de la transhumance dans un tel contexte. Les répondants enquêtés se sont en effet plaints de la récurrence des feux de brousse, de la diminution des espaces de transhumance, des difficultés à localiser les points d'eau, de la multiplication des déplacements supplémentaires rendant cette pratique particulièrement difficile. Quand ce n'est pas la disparition de cette pratique, avec des éleveurs qui se sédentarisent, c'est bien la difficulté à prévoir et maintenir un itinéraire qui est évoqué avec ce que cela engendre comme risques autour de la coordination quant à l'utilisation des ressources avec les communautés sur leur passage.

Finalement, les éleveurs transhumants ont expliqué que les conflits et tensions peuvent être réglés par la justice ou à l'amiable sous la supervision d'autorités locales comme le chef de village, en fonction des zones. Ces mécanismes semblent être des outils et initiatives intéressantes à renforcer.

Cette étude nous permet de proposer quelques remarques et recommandations :

- Les projets mis en œuvre par l'OIM et les membres du Réseau Billital Maroobè semblent répondre à certaines préoccupations relevées par les éleveurs transhumants enquêtés grâce à la mise en œuvre de l'Outil de Suivi de la Transhumance, un outil permettant de générer des informations fiables sur la transhumance (itinéraires, flux, zones à risques, alertes sur des événements conflictuels et mouvements pouvant engendrer des conflits), informations qui sont ensuite rapidement transmises aux différents acteurs de la transhumance, notamment aux acteurs en charge de la prévention de conflits au niveau communautaire et aux éleveurs eux-mêmes pour s'assurer qu'ils sont parties prenantes des décisions prises



les affectant. Idéalement, cet outil pourrait être étendu à l'ensemble de la région et mis en œuvre de façon plus régulière afin que les données soient comparables entre pays et dans le temps.

- L'OIM n'étant pas la seule organisation travaillant sur ce sujet, elle a notamment travaillé avec le Programme alimentaire mondial (PAM) ou la FAO sur des projets de transhumance dans plusieurs pays de la région, il serait intéressant de réfléchir à la mise en place de synergies et de partenariats avec d'autres acteurs œuvrant sur le terrain, notamment lorsqu'il s'agit de répondre à la demande de renforcer la fiabilité de l'information et les sources d'information. Les projets mis en œuvre en Afrique de l'Ouest par la Stichting Nederlandse Vrijwilligers (SNV) – Organisation de développement néerlandaise) semblent prometteurs dans cette optique.
- La concertation entre les différents usagers des ressources pastorales et agricoles ainsi que la coordination et la médiation entre éleveurs transhumants et agropasteurs apparaissent comme la clé de résolution des conflits et de la gestion durables des ressources naturelles nécessaires à leur survie. Renforcer de telles initiatives semble primordial. Cette concertation et inclusion de l'ensemble des acteurs est par ailleurs fondamentale dans l'ensemble des décisions prises quant à la transhumance. Ainsi cela peut aussi inclure le traçage des couloirs de transhumance, la localisation des infrastructures pastorales, etc.
- Une surveillance accrue des feux de brousse et l'organisation de dispositifs techniques de prévention et de lutte mais aussi d'intervention rapide devraient être mis en place ou renforcés et systématisés.
- Les textes et lois existant et règlementant la transhumance devraient être mieux compris et appliqués par l'ensemble des acteurs de la transhumance afin d'en bénéficier pleinement et d'éviter de potentielles dérives. En ce sens, une meilleure compréhension de la cohérence entre les instruments juridiques et les pratiques locales est essentielles à une meilleure gouvernance de la transhumance.
- L'impact du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur les éleveurs transhumants, ainsi que de la perception de cet impact pour les différents acteurs, doivent être mieux pris en compte dans les outils et politiques gouvernant la transhumance.

Plus généralement, il est important de comprendre ces modifications de calendriers et de routes comme des stratégies d'adaptation mises en œuvre par les éleveurs. Il est donc essentiel que les cadres et outils politiques liés encadrant la mobilité et la transhumance offrent suffisamment de flexibilité à ces ajustements nécessaires.



Enquêteur chargé de suivre les flux de transhumance au Burkina Faso, basé sur l'Outil de suivi de la transhumance de l'OIM (*Transhumance Tracking Tool*). © OIM Burkina Faso 2020

Prochaines étapes

L'OIM continue à mettre en œuvre l'Outil de suivi de la transhumance dans plusieurs régions développant ainsi des données fiables qu'elle partage à l'ensemble des acteurs désireux de s'en emparer pour mettre en œuvre des programmes ou politiques visant à faciliter la mobilité des éleveurs transhumants.

L'étude étant très localisée, il pourrait être intéressant de la répliquer dans d'autres zones de la région afin de voir si les enjeux sont similaires ou si d'autres apparaissent.

L'OIM est constamment en recherche de synergie avec les partenaires locaux, nationaux et régionaux dans le but de soutenir une transhumance apaisée.



Références bibliographiques*

Alidou, S. M.

2016 [Couloirs de transhumance transfrontalière en l'Afrique de l'Ouest.](#)

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)

2018 [Pastoralisme et sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel : vers une coexistence pacifique.](#)

Brottem, Lief

2021 [La complexité croissante des conflits entre agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest et centrale.](#) Bulletin de la Sécurité Africaine N° 39. Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique.

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE et le Commission de la CEDEAO

2008 [Élevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Potentialités et défis.](#) Paris.

Corniaux, C., V. Ancey, I. Touré, A. Diao Camara et J. D. Cesar

2016 [Une nouvelle ruralité émergente : Regards croisés sur les transformations rurales africaines.](#) (D. Pesche, B. Losch Bruno, J. Imbernon, dirs. publ.). CIRAD, NEPAD, Montpellier.

Corniaux, T. B., A. Powell, A. Apolloni et I. Touré

2018 [Mobilité transfrontalière du bétail : Défis pour l'Afrique de l'Ouest.](#) FAO Policy Brief.

Dasgupta, P., J. F. Morton, D. Dodman, B. Karapinar, F. Meza, M. G. Rivera-Ferre, A. Toure Sarr et K. E. Vincent

2014 [Rural areas.](#) In: [Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A: Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.](#) Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA.

Economic Community of West African States (ECOWAS)

2014 [Agriculture and Food in West Africa Trends. Performances and Agricultural Policies.](#)

2018 [Trouver des solutions durables pour résoudre les conflits entre agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest.](#)

* Tous les liens hypertextes fonctionnaient au moment de la rédaction du présent rapport.



- Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC)
2022 [Climate Change 2022, Impacts, Adaptation and Vulnerability.](#)
- López-i-Gelats, F., E. Fraser, J. Morton et M. Rivera-Ferre
2016 [What drives the vulnerability of pastoralists to global environmental change? A qualitative meta-analysis.](#) *Global Environmental Change.*
- McGahey, D., J. Davies, N. Hagelberg et R. Ouedraogo
2017 [Pastoralisme et économie verte – un lien naturel ?](#) Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).
- Meyer, C.
2022 [Dictionnaire des Sciences Animales.](#) [en ligne]. Montpellier, France, Cirad. Disponible sur <http://dico-sciences-animales.cirad.fr> (consulté le 22/11/2022).
- Nnoko-Mewanu, J.
2018 [Les conflits entre agriculteurs et éleveurs en hausse en Afrique de l'Ouest.](#) 6 Aout. Human Rights Watch.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
2022 [Pastoralism in Africa's drylands - Reducing risks, addressing vulnerability and enhancing resilience](#) [en ligne], disponible sur www.fao.org/documents/card/en?details=ca1312en, (consulté le 19 novembre 2022).
- s.d. [Données sur les animaux vivants en Afrique de l'Ouest](#) [en ligne], disponible sur www.fao.org/faostat/en/#data/QA, (consulté le 30 décembre 2019).
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
2022 [Mali et Mauritanie, Rapport sur les mouvements transhumants.](#)
- Organisation internationale pour les migrations (OIM), International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), and Economic Community for West African States (ECOWAS).
2019 [Regional Policies and Response to Manage Pastoral Movements within the ECOWAS Region.](#)
- Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS)
2017 [L'élevage pastoral au Sahel et en Afrique de l'Ouest : cinq idées reçues à l'épreuve.](#)
- République du Mali, Présidence de la République
2001 [Charte pastorale du Mali.](#)



Sloat, L., J. Gerber, L. Samberg, W. Smith, M. Herrero, L. Ferreira, C. Godde et P. West
2018 Increasing importance of precipitation variability on global livestock grazing lands.
Nature Climate Change.

Stanimirova, R., P. Arevalo, R. Kaufmann, V. Maus, M. Lesiv, P. Havlík et M. Friedl
2019 Sensitivity of Global Pasturelands to Climate Variation. Earth's Future.



Organisation internationale pour les migrations
17, route des Morillons, C.P. 17, 1211 Genève 19, Suisse
Tél. : +41 22 717 9111 • Fax : +41 22 798 6150
Courriel : hq@iom.int • Site web : www.iom.int